



ECHOS MUNICIPALUX SARRALTROFF 2018



L'aquarelle de la couverture est l'œuvre de Marie-Paule Kugler



Foire à la brocante 2018
(Photo RL)



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
(Photo RL)



Les vœux du Maire

De nombreux français ont le moral en berne, je partage les soucis actuels des gens qui voient leur pouvoir d'achat impacté de jour en jour...

Depuis le début de l'année 2018, nous avons subi les réformes de la SNCF, la réduction de la vitesse à 80 km/h sur les routes, l'augmentation du prix du carburant, le manque de personnel dans les maisons de retraite et en milieu hospitalier, les fermetures de classes dans nos écoles rurales, la fuite de certains services publics, la grogne des retraités vis-à-vis de la hausse de la CSG...

Puis on a vu naître sur les réseaux sociaux un mouvement populaire qui a grandi petit à petit : les "Gilets Jaunes". Ils ont lancé un appel à manifester le samedi 17 novembre 2018 et depuis cette date, ils animent le débat national.

La hausse des taxes sur les carburants a déclenché un mouvement de fond. Le caractère environnemental de la chose apparaît aux yeux des nombreuses personnes avant tout comme un alibi... Si les blocages et la casse ne sont guère appréciés, l'intransigeance du Gouvernement a tendance à fédérer les mécontents.

A travers les Gilets Jaunes, les français manifestent leur "ras-le-bol" fiscal, ils demandent la suppression des taxes sur les carburants prévue en 2019, ils demandent l'amélioration de leur pouvoir d'achat ainsi que la mise en place d'un nouveau "contrat social".

Je suis certain que le bon sens reprendra ses droits dans notre République.

Le blues des maires, un malaise ressenti dans les communes, difficultés à gérer convenablement les finances communales car il y a un écart grandissant entre les ressources et les obligations des communes. C'est une crise dont les conséquences risquent de peser lourdement pour les investissements futurs.

Les baisses des dotations de l'Etat, l'alourdissement des charges, un manque de visibilité, une perte d'autonomie fiscale, la diminution des postes en contrats aidés, l'accroissement des procédures administratives font que les projets d'investissement et de fonctionnement de toute l'administration communale risquent de se voir bouleversés. Face à nos administrés, on se retrouve seul à justifier des choix qui vous (nous) sont imposés par la rigueur budgétaire ainsi que des normes parfois absurdes. L'administration ne nous fera pas de cadeaux en matière d'application des normes. Il en découle parfois de gros investissements là où le sens civique pourrait faire l'affaire.

Nous avons fait le choix de ne pas alourdir la pression fiscale. Les taxes locales (d'habitations) restent à leur niveau actuel (inchangées depuis 1995).

Nous faisons tout pour apporter services, accompagnements et écoute à nos concitoyens avec encore des élus municipaux et des personnels communaux très motivés dans leur fonctions respectives, attentifs au bon fonctionnement de notre village.

Nous sommes tout simplement, mais profondément, attachés à nos valeurs rurales, à notre commune.

Vive la Ruralité !

Je vous souhaite de débuter le mieux possible cette Nouvelle Année 2019.

Francis MATHIS - Maire de Sarraltroff.

Le mot du Maire



Visite de Mme la Sous-Préfète

TRAVAUX 2018

Au cours de l'année passée, les travaux suivants ont été réalisés :

- isolation des combles de l'école maternelle par les ouvriers communaux,
- travaux d'assainissement dans la Rue des Cerisiers,
- installation d'un lave linge et sèche linge à l'école primaire,
- installation d'un nouveau projecteur de tableau numérique dans une des classes de l'école primaire,
- pose d'enrobés dans la Rue de l'Eglise et dans la Rue du Cimetière ainsi que dans la Rue des Cerisiers,
- travaux de voirie dans la Rue du Réservoir avec pose d'enrobés,
- début des travaux d'aménagement au Lotissement des Prunelles (12 places à bâtir),
- approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le conseil municipal le 28 mai et applicable le 5 juillet 2018,
- en septembre, mise en place d'une station de relevage pour l'assai-

nissement Rue de Sarrebourg pour raccorder les premières maisons entrant dans le village,

- mise en place (en cours actuellement) de la voirie définitive au Lotissement des Perdrix - Impasse de la Chapelle.

L'assainissement communal : 2008 → 2018

La commune, avec le concours de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) a réalisé la mise en conformité de son système d'assainissement notamment les réseaux de collecte pour un raccordement au tout à l'égout à la station d'épuration de Sarrebourg.

Ces travaux ont débuté en 2008 par la rue de la Fontaine et la rue de la



Travaux de voirie



Travaux Impasse de la Chapelle

Sarre. Après quelques années où différentes solutions ont été étudiées pour mettre en réseau l'ensemble des points de rejets vers le milieu naturel, le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, la CCSMS, la Commune et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse se sont mis d'accord pour un programme de travaux et son financement.

En 2010, réhabilitation du réseau unitaire de la Rue des Vergers et réalisation d'un nouveau réseau pluvial.

En juillet 2014, les communes de Hilbesheim, Vieux-Lixheim et Lixheim demandèrent à la CCSMS s'il serait possible de se raccorder sur la station d'épuration de Sarrebourg via le réseau entre Sarraltroff et Sarrebourg...

La CCSMS soumet le projet à l'agence de l'eau qui répondit favorablement en participant au financement de ces travaux.

Puis, la CCSMS a lancé, au cours de l'année 2015, une première tranche de travaux, avec la mise en place d'un poste de pompage à la place de l'ancienne gare (Rue de Sarrebourg) ainsi que d'une conduite de refoulement entre ce poste de pompage et la station d'épuration de Sarrebourg.

En 2016, la CCSMS réalise les réseaux de transfert entre les communes de Sarraltroff / Hilbesheim / Vieux-

Lixheim et Lixheim, soit environ 10 km de réseaux jusqu'à la station d'épuration.

La 2^e tranche de travaux sur la commune de Sarraltroff regroupera toutes les opérations restantes, à savoir :

- 1- le transfert (raccordement du secteur Rue de Fénétrange le long de la RD43),
- 2 - le transfert (raccordement du secteur de la Rue de Fénétrange, le long du ruisseau du Lachgraben puis Rue de l'Impasse),
- 3 - le transfert (raccordement du secteur de la Rue de la Sarre par la Rue de la Sarre / Rue de Sarrebourg),
- 4 - la pose d'une conduite à l'arrière de la Rue de Sarrebourg vers le poste de pompage,
- 5 - le raccordement de la Rue des Cerisiers (mise en place d'un double réseau séparatif) par la Rue de Hilbesheim Rue du Cimetière et pose d'un nouveau réseau d'assainissement dans la Rue de l'Eglise,
- 6 - Mise en place d'un poste de pompage Rue de Sarrebourg vers le point collecteur à l'entrée du village,

7 - déconnexion des fosses septiques dès le mois de juillet 2016 pour finir en décembre 2018 = 280 fosses ont été déconnectées par l'entreprise STRUBEL et raccordées directement au réseau public de collecte assurant ainsi la mise en conformité des ouvrages.

Je tiens à remercier la CCSMS et l'ensemble des entreprises qui ont réalisé les différents travaux de mise en conformité de notre assainissement. Tout ces travaux ont pu être réalisés grâce au dialogue et à votre compréhension surtout au moment où nous sommes intervenus sur vos propriétés privées lors des déconnexions des fosses septiques.

Depuis le début de l'année 2017, l'ensemble de la compétence "ASSAINISSEMENT" est assurée par la CCSMS ce qui a permis de mutualiser les travaux sur l'ensemble du territoire communautaire avec un prix de la redevance d'assainissement similaire. La redevance d'assainissement est maintenant collectée par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, sur vos factures d'eau, et transférée à la CCSMS.

Enfin, nous pouvons maintenant refermer ce dossier compliqué et coûteux au bout de 10 années d'études et de travaux.

Aujourd'hui, notre environnement se trouve être le grand gagnant...

Fonctionnement

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Année 2018

LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2017 Rappel Prévisions	C.A. 2017 Rappel Résultats	B.P. 2018 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Dépenses	990 090,20 €	509 270,45 €	1 168 619,74 €
011 – Charges à caractère général	125 200,00 €	122 456,25 €	125 000,00 €
012 – Charges de personnel	191 450,00 €	187 388,09 €	191 500,00 €
65 – Autres charges courantes	51 155,00 €	45 604,89 €	38 175,00 €
66 – Charges financières	4 800,00 €	4 759,22 €	4 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €	- €	2 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	500,00 €	- €	
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	40 000,00 €	41 450,00 €	
023 – Virement Section d'investissements	459 373,20 €	- €	695 132,74 €
014 – Atténuation de produits	107 612,00 €	107 612,00 €	107 612,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2017 Rappel Prévisions	C.A. 2017 Rappel Résultats	B.P. 2018 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Recettes	1 040 090,20 €	555 385,99 €	1 168 619,74 €
70 – Produits Domaine et Ventes	38 300,00 €	42 982,69 €	39 400,00 €
73 – Impôts et Taxes	381 726,00 €	390 000,70 €	378 013,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	95 889,00 €	103 644,04 €	98 400,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	10 000,00 €	9 055,96 €	109 000,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	25 000,00 €	5 130,86 €	7 000,00 €
76 – Produits financiers divers	- €	- €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	3 097,28 €	4 571,74 €	4 613,28 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	486 077,92 €	- €	532 193,46 €

Les anniversaires de l'année

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

Pour les 80 ans de :

Alice MEYER née FRIANG le 17/02/2018
 Liliane BRICKER née GASTHALTER le 20/02/2018
 René BUOSI le 23/03/2018
 Aline NOUVIER née FILLINGER le 10/06/2018
 Jacqueline MANGEONJEAN née GEGONNE
 le 29/06/2018
 Charles SCHAEFFER le 18/10/2018
 Marie Anne MASSON née BOUR le 11/12/2018
 André MEYER le 17/12/2018

Pour les 85 ans de :

Gilbert BRICKER le 31/01/2018
 Albert SCHEFFER le 08/02/2018
 Annie GASSMANN née BEAUVAIS le 08/05/2018
 Odette KARLESKIND née THIRY le 21/07/2018

Investissement

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2018					
OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.	PART COMMUNE
12 - Eglise	2111	- €	/	- €	- €
12 - Eglise (peintures)	2316	- €	/	- €	- €
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	21312	800,00 €	CD57 + SsPref	76 500,00 €	-75 700,00 €
14 - Ecole Primaire	21312	4 000,00 €	/	- €	4 000,00 €
14 - Ecole Primaire (périscolaire)	2188	- €	/	- €	- €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	1 450,00 €	/	- €	1 450,00 €
18 - Poteaux d'Incendie	2315	- €	/	- €	- €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	1 500,00 €	/	- €	1 500,00 €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20... + 218.	3 884,89 €	/	- €	3 884,89 €
21 - Voirie dans Diverses Rues (R Rebberg + R Fénétrange)	2112	- €	/	- €	- €
22 - Acquisition de Terrains	2111	70 000,00 €	/	- €	70 000,00 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voiries Diverses)	2315	240 000,00 €	/	- €	240 000,00 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	- €	/	- €	- €
28 - Stade Municipal	2315	2 050,00 €	/	- €	2 050,00 €
29 - Salle des Fêtes	2313	10 000,00 €	/	- €	- €
33 - Equipement Sécurité Routière (Ecole R Hilbesheim + Cote)	2152	- €	/	- €	- €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	- €	/	- €	- €
36 - Logiciels Informatique (Mairie+Périscolaire)	2051	2 700,00 €	/	- €	2 700,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	387 000,00 €	CD57	50 000,00 €	337 000,00 €
39 - Logements Communaux (école maternelle)	21318	- €	/	- €	- €
40 - Accessibilité Batiments Divers	21318	3 000,00 €	/	- €	- €
41 - Lotissements Avancés	276348	112 000,00 €	/	- €	- €
OPFI - Restes à Réaliser N-1	23	- €	/	- €	- €
OPFI - Excédent d'investissement reporté	-- 001 --	927 436,09 €	-- 001 --	1 639 320,98 €	-711 884,89 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	- €	1641	- €	- €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	- €	- €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10226	- €	- €
OPFI - 040 - Opérations Patrimoniales	20422	- €	2031	- €	- €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	-- 021 --	- €	- €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	1068	- €	1068	- €	- €
OPFI - Produits de cession	/	- €	-- 024 --	- €	- €
TOTAL dép		1 765 820,98 €	TOTAL rec	1 765 820,98 €	

Album souvenir



Spectacle donné par les enfants à l'occasion de la fête des pères (photo rl)

Nous remercions les personnes qui ont participé à la réalisation du bulletin communal : Mme KUGLER Marie-Paule, M. COLLIN Jean-Marie, M. THIRY Arnaud, M. KUGLER Bertrand qui nous ont transmis des photos et des textes qui illustrent le bulletin communal.

Etat civil 2018

(Arrêté au 31 décembre 2018)



Naissances

POIROT Achille le 05/01/2018
HURGARGOWITSCH Daywis le 12/01/2018
RAKOTOMALALA Eden le 29/01/2018
BRION Elyna le 03/02/2018
LEBLANC Arthur le 25/02/2018
LOOS Eléonore le 28/02/2018
FEBRISSY Lya le 26/09/2018
NOCAUDIE Aymerick le 07/11/2018
SPEICH Noam le 16/11/2018
AL VI GEOFFROY Gabriel le 19/12/2018



Mariages

Brice TASKAYA
et
Arzy KARA AHMET
Le 23 juin 2018
Stéphane OSWALD
et
Rebecca WELSCH
Le 21 juillet 2018
Fabrice SOLANDT
et
Mélanie BOURLON
Le 1^{er} septembre 2018



Décès

M^{me} Claudine BUOSI - ZEHACKER le 6 juin 2018
M^{me} Clotilde ROOS - SCHAEFFER le 11 juillet 2018
M^{me} Suzanne LAMBINET - STRAUB le 3 octobre 2018
M^{me} Christiane KAES - CHRIST le 4 novembre 2018
M^{me} Marie Madeleine KARLESKIND le 5 novembre 2018



Visite de Saint Nicolas à l'école maternelle



Fêtes et cérémonies

Période septembre 2018 - octobre 2019

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
22-23 septembre 2018	Fête Patronale	Sports Réunis
12 octobre 2018	Don du Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
14 octobre 2018	Repas	Club de l'Amitié
20 octobre 2018	Repas	Sports Réunis
27 octobre 2018	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 novembre 2018	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
4 novembre 2018	Concours de Belote	Club de l'Amitié
6 novembre 2018	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
10 novembre 2018	Vente des Calendriers	Sapeurs Pompiers
11 novembre 2018	Armistice 1918 à Fénétrange	UNC Anciens Combattants
16 novembre 2018	Assemblée Générale	Arboriculteurs
25 novembre 2018	Repas	Club de l'Amitié
30 novembre 2018	Assemblée Générale	Arboriculteurs Fédération Sarrebourg
1 décembre 2018	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
6 décembre 2018	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
8 décembre 2018	Fête de Noël	Sports Réunis
14 décembre 2018	Fête de Noël du Periscolaire	Periscolaire et Commune
16 décembre 2018	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
11 janvier 2019	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
12 janvier 2019	Marche des Rois Mages	Amicale des Sapeurs Pompiers
24 janvier 2019	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
3 février 2019	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
8 février 2019	Assemblée Générale	Culture Sports Val de Sarre
15 février 2019	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
21 février 2019	Loto	Club de l'Amitié
8 mars 2019	Assemblée Générale	Souvenir Français
16 mars 2019	Nettoyage de la Salle	Commune et Associations
19 mars 2019	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
24 ou 31 mars 2019	Repas du 3 ^e Age	Commune
7 avril 2019	Marche de Printemps	Club de l'Amitié
12 avril 2019	Collecte de Sang à OBERSTINZEL ?	Donneurs de Sang Bénévoles
27 avril 2019	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2019	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
25 mai 2019	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
1 ^{er} juin 2019	Concours de Pétanque	Amicale des Sapeurs Pompiers
4 juin 2019	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
15 juin 2019	Fête de l'Ecole Maternelle	Groupe Scolaire à Oberstinzel
22 juin 2019	SommerFest 2019	Amicale des Sapeurs Pompiers
27 juin 2019	Repas	Club de l'Amitié
5 juillet 2019	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
21 juillet 2019	Brocante - Vide Grenier	Sports Réunis
28-29 septembre 2019	Fête Patronale	Sports Réunis
11 octobre 2019	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles
26 octobre 2019	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs

Le périscolaire séduit les enfants

Une année comme à son habitude « exceptionnelle ». Le périscolaire se creuse les méninges pour faire de nouvelles activités et de nouvelles animations proposées pour tous les âges, de la petite section de maternelle aux CM2.

Pour fêter la Chandeleur les lutins sont sortis de leurs locaux pour partager les crêpes avec les membres du Club de l'amitié à la salle des fêtes. Un moment convivial que les enfants ont fortement apprécié.

Les enfants sont partis à la conquête du sport en compagnie de leurs animatrices avec l'initiation basket et handball au city stade, Mais aussi avec un animateur diplômé M. GIRODAT Stéphane qui leur a donné goût aux différentes formes du volley. En effet, la vingtaine d'enfants inscrits pour cette activité, ont touché au **volley assis**, discipline handisport du volley tradi-

l'équipe de France, matchs qui étaient projetés sur grand écran dans la salle du périscolaire. L'équipe d'animation était composée de Mlle. GENTEL Bérengère, Directrice, accompagnée de ses deux animatrices Mme. KARLESKIND Béatrice et Mlle. KRUMME-NACKER Elisa (qui a quitté le service à la fin de l'année scolaire).

Lors de la rentrée scolaire 2018-2019, une nouvelle animatrice a complété l'équipe Mme. MELAIS Estelle. La nouvelle équipe s'est attelée aux préparatifs de la fête de Noël des lutins, qui s'est déroulée le vendredi 14 Décembre à l'école de SARRALTROFF. Cette soirée spectacle sous le signe du chocolat avec « le voyage de Xocolatl » de la compagnie EN MUSIQUE a fait rêver les enfants, à l'issue du spectacle une restauration fut proposée par la Mairie pour fêter cette fin d'année 2018.



tionnel. Mr. GIRODAT a pu, grâce à ses disciplines, accentuer les valeurs du sport, du dépassement de soi, de développement moteur et respect d'autrui.

Le périscolaire a organisé une rencontre avec des intervenants de l'UNICEF lors de la journée nationale **de la lutte contre le travail des enfants dans le monde**.

L'intervention de ces professionnels dans les écoles et au périscolaire sur ce thème a grandement interpellé les élèves sur ce fléau qui couvre encore une grande partie du globe. Les enfants remplis de bonnes volontés sont partis dans les quelques rues de Sarraltroff, de Bettborn et d'Oberstinzeln pour vendre des tickets de tombola dont les bénéfices seront restitués pour les actions de l'UNICEF.

En fin d'année les enfants et les parents se sont réunis lors des matchs de la coupe du monde autour de

L'équipe souhaite aux enfants et leurs familles une bonne et heureuse année 2019.

Contact PERISCOLAIRE :

Par mail :

Lutinsduvaldesarre@gmail.com

Par téléphone : 06.43.67.09.03

Culture et Sport Val de Sarre (CSVS)

La volonté de dynamiser le village ne s'est pas arrêtée car l'association est sur tous les fronts, 4 semaines d'accueils de loisirs, les mercredis récréatifs, la course à pied, la musique et la gym pour adulte.

L'association vous accueille à bras ouverts pour participer aux activités qu'elle propose et ne demande qu'à s'agrandir encore avec de nouveaux

adhérents ou de nouvelles activités. N'hésitez pas à nous contacter. Le président et le comité vous souhaite une bonne année 2019.

La course à pied

Le club des « Foulées du Val de Sarre »



emmené par Patrick ETIENNE compte désormais 14 membres pour cette 3ème saison qui démarre.

La saison 2017/2018 a vu le groupe participer à divers événements :

en mai 2018 la course du muguet à Buhl-Lorraine, les Foulées Vertes de FERCO à Réding, et la course des Lavois à Danne-et-4-vents. Ces courses s'inscrivent dans la préparation qui a amené l'équipe à son objectif principal : le Marathon du Vignoble d'Alsace en juin 2018. Trois épreuves dont le marathon, le semi-marathon et le 10 km étaient proposées. Des circuits entre villages Alsaciens et vignes, où chacun a fini sa course dans les temps espérés, fiers et décidés à s'attaquer à d'autres défis pour l'année prochaine.

Pour l'été, c'est sur les 10 km autour du Stock à Langatte et sous les Etoiles pour le running nocturne de Niderviller que l'équipe a fini la saison.

Parallèlement à ces courses, et toujours dans l'esprit de populariser les initiatives locales, les membres ont également usé leurs baskets sur les chemins des marches populaires de GONDREXANGE, GOSSELMING, HELLERING et DOLVING.

La saison 2018/2019 commence fort avec l'arrivée de 2 nouveaux membres et avec la participation à la course des « 10 km de Sarreguemines » et au trail de 13 km au profit du Téléthon à Dieuze fin Octobre.

En dehors de ces escapades hors du territoire Sarraltroffois, on peut croiser

sur la commune la joyeuse bande, les mardis et vendredis soirs ainsi que le dimanche matin lors de leurs entraînements hebdomadaires.

Pour 2019 l'objectif principal sera les « trails de Dabo » fin juillet. Ces courses en montagne attirent de plus en plus de coureurs qui trouvent ainsi dépassement de soi, et dans notre cas un bon bol d'air Vosgien dans une nature préservée. A suivre...

Le Fitness

Une nouvelle activité de « Fitness » a vu le jour début Octobre, lancée par Laura ETIENNE, une native du village. Du fitness cardio-training qui a attiré une vingtaine de femmes prêtes à transpirer et se défouler en musique.

Retrouvez nous les mercredis de 19h30 à 20h30 dans le Hall de l'école de Sarraltroff. Tarifs à l'année : 90€ pour les adultes et 40€ pour les moins



de 16 ans. Venez comme vous êtes !

Les mercredis récréatifs

Suite à la décision du gouvernement du retour à la semaine des quatre jours d'école, l'utilité de mettre en place les mercredis récréatifs s'est imposée comme une évidence. En effet, l'association s'est engagée à poursuivre son but principal : divertir la jeunesse locale par des actions ludiques créatives et culturelles dans l'intérêt général et la culture populaire.

Les mercredis ont ouvert leurs portes pour les enfants de 6 à 12 ans issus de n'importe quelle commune, de 13h30 à 17h30 dans les locaux du périscolaire. Actuellement le tarif de l'après-midi est de 5€ par enfant et le goûter est offert.

Depuis le début d'année la petite quinzaine d'enfants fréquentant les mercredis ont participé à diverses activités telles que : une balade et cueillette de pommes pour la confection de la fameuse compote maison, sports divers au city stade, initiation aux dessins et personnages Disney et Manga, sortie piscine à Sarrebourg, création de Cupcakes et Popcakes tout en couleurs, sortie cinéma à Sarrebourg, bricolage de Perle Hama, création d'un calendrier de l'avent, bricolage de photophores et de bougies, initiation aux premiers secours et confection de gâteaux de Noël.

Remportant un franc succès la continuité des actions sera menée pour l'année 2019 !

Centre aéré pour les 6/12ans



En avril : Les 30 enfants présents ont voyagé dans le temps jusqu'au qu'à

l'époque Médiévale. Une sortie au château du Haut-Koenigsbourg et à la Volerie des aigles fut le point fort de cette semaine chevaleresque !

En juillet : le thème de « la croisière s'amuse » a diverti les 18 enfants présents à travers les bricolages et jeux sur fonds marins. Ils sont partis à la recherche du trésor perdu et sont sortis à la base nautique de Mittersheim où ils se sont initiés aux canoës.

En août : la première semaine d'accueil sous le thème multisports a attiré 19 sportifs impatients de pratiquer : du rugby, du softball, du bowling, du triathlon, du tennis, de l'Aikido, du basket, du foot, du hand. Une sortie à l'air de loisir de Langatte a permis à tout ce petit monde de se rafraîchir au plan d'eau.

La seconde semaine d'accueil ayant pour thème « en passant par la Lorraine » avec une sortie à Walygator a alléché pas moins de 28 enfants. Ils ont pu confectionner des bricolages, des blasons Lorrains, s'atteler à la fameuse recette de la tarte aux mirabelles et finir ces trois semaines par une après-midi boum.

Pour l'année 2019 un accueil de loisirs pour les 6 – 12 ans sera organisé la première semaine des vacances d'avril ainsi que la deuxième semaine des vacances de juillet et les deux dernières semaines d'août. Les inscriptions se font pour la semaine complète et seront ouvertes à partir du 1er mars 2019 pour l'accueil d'avril et du 1er mai pour les accueils d'été. Tarification dégressive selon le Quotient Familial.

Contact ASSOCIATION :

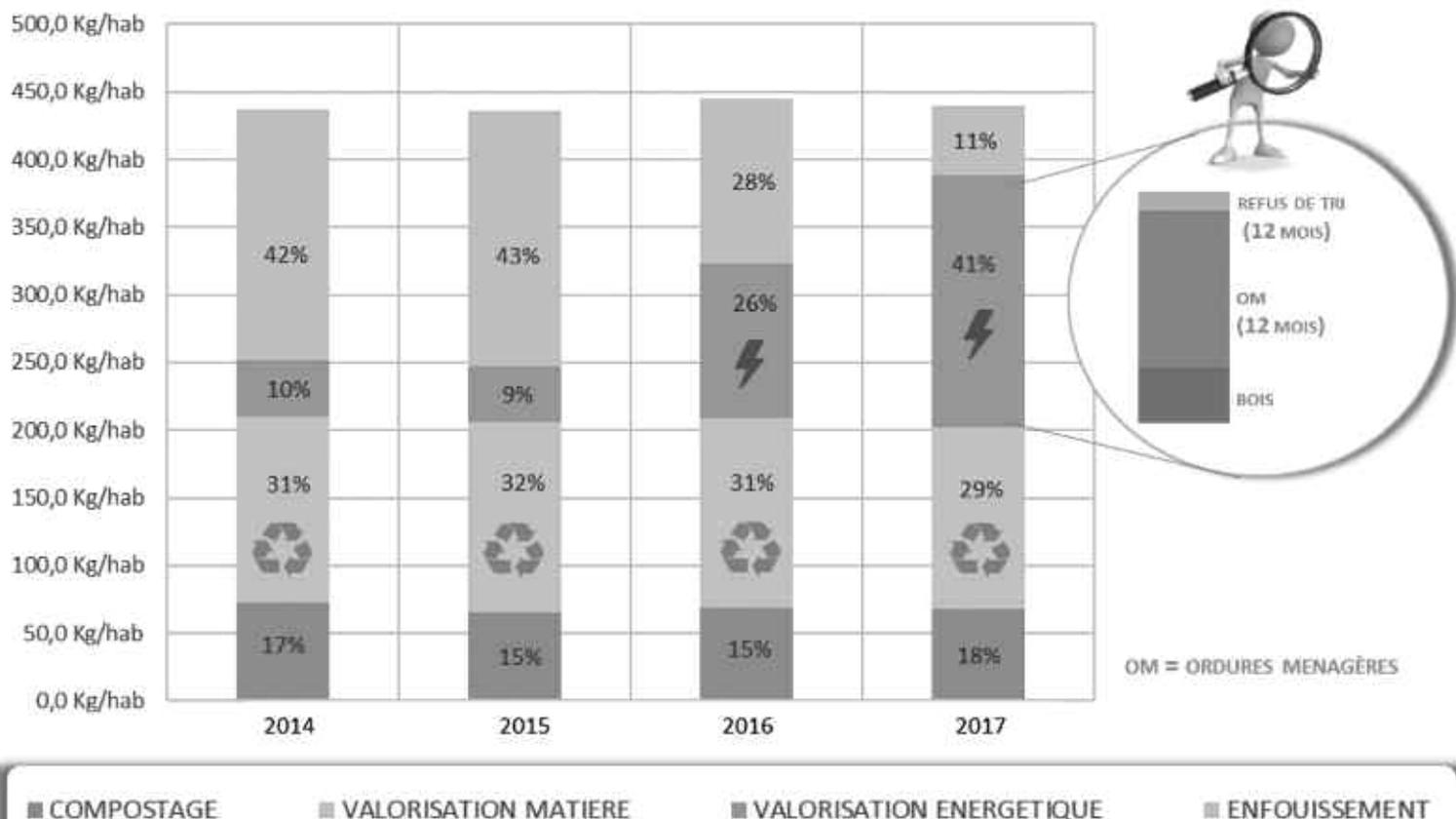
Par mail : cvs57400@gmail.com

Par téléphone : 06.48.67.09.03



EVOLUTION DES PERFORMANCES

de traitement des déchets ménagers DU PAYS DE SARREBOURG



Depuis 2014, au vu de ses performances, le Syndicat Mixte du pays de Sarrebourg est LABELLIÉ « TERRITOIRE ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE ».

LES ACTIONS MAJEURES DE SON PROGRAMME 2014-2018 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

- l'incitation à la réduction de la production de déchets (programme lancé depuis 2011),
- la création d'un dispositif de collecte des papiers de bureau en entreprises depuis septembre 2015,
- la fermeture du centre d'enfouissement du territoire, qui est arrivé à saturation en juin 2016,
- la création d'un quai de transfert pour limiter les transports (transfert des déchets en semi-remorques),
- la valorisation énergétique des ordures ménagères (hors Tout Venant de déchèteries) à compter de juin 2016,
- la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours depuis juin 2016 (hors zone urbaine),
- l'aide à l'implantation d'une déchèterie pour les professionnels, créée et mise en service par l'entreprise CITRAVAL en juin 2016,
- la mise en place de 5 nouvelles filières de tri et de valorisation en déchèteries (mobilier, huisseries, plâtres, polystyrènes et gros cartons) depuis novembre 2017,
- l'expérimentation d'une collecte de biodéchets en points d'apport volontaire sur 5 quartiers urbains depuis décembre 2017,
- l'optimisation des performances de la plateforme de compostage des déchets verts entre 2017 et 2018.

10 IDÉES

de cadeaux

ZÉRO GASPI, ZÉRO DÉCHET !

Offrir des moments de plaisir :

- 1 Cours de dessin, de musique
- 2 Place de ciné, spectacle, concert, cirque ou théâtre
- 3 Abonnement à la piscine, adhésion à un club de sport
- 4 Séances dans un centre de soins, un institut de beauté
- 5 Soirée romantique à deux (restaurant + babysitting)
- 6 Abonnement à un vidéo-club, une bibliothèque ou médiathèque
- 7 Téléchargement légal de musiques ou films sur internet
- 8 Ouverture d'un livret d'épargne
- 9 Baptême de plongée ou de mongolfière
- 10 Visite d'un musée insolite, d'un jardin fabuleux...



REDUIRE, REUTILISER, RECYCLER CHAQUE JOUR AVEC :

www.pays-sarrebourg.fr

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE



LE ZÉRO DÉCHET CHEZ SOI 5 GESTES SIMPLES



REFUSER

Produits à usage unique
Prospectus
Publicité
Goodies
Tickets de caisse



Dire "NON MERCI"
Mettre un STOP PUB sur la boîte à lettres



RÉDUIRE

Gaspillage alimentaire
Emballages jetables
Consommation d'énergie
Acheter moins
Prendre soin de ses affaires



Acheter en VRAC
Acheter LOCAL
Acheter d'OCCASION
RÉPARER
TROQUER, DONNER
PARTAGER



RÉUTILISER

Ce qui peut avoir une SECONDE VIE



Sac en tissu
Contenants en verre
Vêtements usés
Colis



RECYCLER

EN DERNIER RECOURS
ce qui ne peut être refusé, réduit ou réutilisé



Verre
Papier
Carton
Métal
Tissus
Stylos
Cartouches d'encre
Bouchons



COMPOSTER

Le reste



Les DÉCHETS ORGANIQUES

Alimentaire
Bois
Carton non souillé
Feuilles et herbe



Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 22 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 22 JANVIER 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 15/01/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mazerand Régis, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire débute la séance en présentant ses Voeux pour la nouvelle année 2018.

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

-Le maire déplore les nombreuses inondations sur le ban communal suite aux fortes dernières pluies.

-Le maire évoque ensuite la procédure utilisée pour valider le poste de contrat aidé via la Sous Préfecture et Pole Emploi (voir délibération ci-dessous).

-La Société de Chasse "Amis Rhône Alsace" (Famille PAX) souhaite résilier son bail de chasse communale sur le lot N° 2 (côté Hilbesheim-Goerlingen-Forêt du Weiherwald). M. Pax propose de céder sa chasse à un autre adjudicataire de sa connaissance. Une décision officielle sera prise lors d'une prochaine réunion.

-Le contrat de Jacky WEIL a été renouvelé aux services techniques du 01/01/2018 au 30/06/2018 (20h00/sem) et le contrat d'Elisa KRUMMENACKER a été renouvelé au Péri-scolaire du 01/01/2018 au 31/07/2018 (15h00/sem).

-La CC-SMS prend en charge la cotisation au Service Incendie à compter de l'année 2018 pour ses communes membres (soit pour la commune de Sarraltroff : la somme totale de 14.087,21 €.

-Le Maire a validé l'achat d'une machine à laver et d'un sèche linge pour les écoles et le péri-scolaire. Ces 2 appareils seront installés dans le local technique au rez de chaussée de l'école primaire.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-01 / 001

Contrat Aidé JANVIER 2018

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de contrat aidé CUI pour Mme Béatrice KARLESKIND, domiciliée à SARRALTROFF, pour un poste d'adjoint d'animation au péri-scolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DOUZE MOIS : du 8 JANVIER 2018 au 7 JANVIER 2019. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce renouvellement de contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'adjoint d'animation au péri-scolaire, pour une durée de DOUZE MOIS à savoir du : 8 JANVIER 2018 au 7 JANVIER 2019, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 002

Affaires Scolaires : passage aux 4 jours à la rentrée de septembre 2018

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet aux communes de solliciter auprès des services académiques une dérogation à

l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école des 3 communes du RPI – Bettborn, Oberstinzel et Sarraltroff s'est réuni en date du 27/11/2017 afin de procéder à un vote concernant le retour à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 sur la base des anciens horaires à savoir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis 8h20-11h50 et 13h40-16h10.

Chaque famille a été destinataire d'un courrier par le biais des enseignants afin de donner son avis.

Une très large majorité des familles a exprimé un avis favorable à ce retour (85 familles favorables, 7 défavorables et 2 sans avis). Après vote à main levée, le conseil d'école avec 16 voix pour et 1 vote blanc est favorable au passage à 4 jours de classe à la rentrée 2018/2019. Ce compte-rendu a été transmis à l'Inspection de l'Education Nationale de Sarrebourg-Nord ainsi qu'à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Vu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

Opte pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de SEPTEMBRE 2018.

Propose les horaires de classe comme suit :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 11h50 et de 13h40 à 16h10.

Prend acte que la décision finale sera rendue par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 003

Affaires Scolaires : suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI

Le Maire informe le conseil municipal que l'Inspecteur d'Académie (Sarrebouurg Nord) a informé les 3 communes du RPI scolaire de son projet de fermeture d'un poste du primaire sur le RPI. Un échange s'en suit sur ce sujet. Ouverture de classe et fermeture de classe dans un village...

Après délibération et concertation avec les 2 autres maires du RPI (Bettborn et Oberstinzel), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE son accord pour la suppression d'un poste affecté jusqu'à présent à Sarraltroff ceci en concertation avec les 2 autres maires du RPI (Bettborn et Oberstinzel).

DEMANDE un comptage des effectifs scolaires lors de la rentrée de septembre 2018 pour vérifier si une fermeture de classe est réellement nécessaire et opportune,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 004

Enquête Publique -Avis du CM sur l'installation d'une unité de méthanisation à Réding

Le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours en Mairie de Réding pour l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de REDING.

Après échange et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'enquête publique en cours,

SOLLICITE le respect des prérogatives suivantes : les transports des matières premières jusqu'à l'unité de méthanisation (lisier...) et en sortie d'unité de méthanisation (vers l'épandage) devront se faire en remorques bâchées pour protéger les voiries communales.

SE CONFORME à l'avis de la Commune de Réding sur ce dossier,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 005

Location des logements communaux -non augmentation du bail annuel

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des locations des deux logements communaux pour l'année 2018 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2018, la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 006

Budget Assainissement -Transfert des résultats à la CC SMS

Vu la délibération n°2016-08-061 du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2016, actant la décision de confier à la CCSMS l'exercice de la compétence « assainissement » telle que définie dans la loi NOTRE à compter du 1er novembre 2016, Vu la délibération n°2016-08-061 du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2016, clôturant le budget annexe « assainissement », autorisant l'intégration de l'actif et du passif au budget principal de la commune et validant la mise à disposition des biens et équipements y afférents, Vu la délibération n°2017-02-014 du 7 mars 2017 validant la reprise des résultats de clôture du budget assainissement 2016, au budget principal de la commune comme suit :

-Excédent d'investissement : + 910.649,30 €
-Déficit de fonctionnement : - 3.097,28 €

Considérant l'avis du comptable public transmis par courriel en date du 15 février 2017,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur :
le transfert de ces résultats à la CCSMS

le devenir des restes à recouvrer connus au 31/10/2016

le transfert des biens afférents à l'exercice de la compétence « assainissement »

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Autorise le Maire à signer le PV de mise à disposition des biens à titre gracieux,

-Décide de transférer l'excédent de la section d'investissement dans sa totalité à savoir : +910.649,30 €

-Décide de transférer le déficit de la section de fonctionnement dans sa totalité à savoir : - 3.097,28 €

-Décide de transférer dès perception le produit de subventions et de FCTVA dont le versement est en attente et qui ne figure pas dans le compte administratif :

16.866,53 x 16,404 % = 2.766,79 €

-Autorise le Maire à signer la convention relative à la reprise des résultats du budget Assainissement,

-Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune :

-Dit que le transfert s'effectue via l'émission d'un mandat pour la somme globale : 910.318,81 €

-Demande à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud de prendre en charge les dépenses obligatoires futures de la commune liées aux anciennes facturations de la redevance d'assainissement, sur présentation d'un justificatif,

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 007

Transfert de la gestion des PLU à la CC SMS

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-076 portant fusion des communautés de communes des deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/1-048 du 16 novembre 2017 portant modifications des statuts de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et particulièrement :

-L'article 136 modifiant et précisant l'intitulé de la compétence aménagement de l'espace comme suit : « 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

-l'article 136, titre II prévoyant le refus de transfert de la compétence « La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »

Considérant que les communes de la CCSMS avaient délibéré en nombre suffisant avant le 27 mars 2017 suite à la fusion pour s'opposer au transfert du PLU et que le bureau de la Communauté de communes réuni le 7 décembre 2017 s'est positionné pour acter le non transfert du PLU suite à la révision des statuts de la CCSMS en estimant que celui-ci est prématuré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 008

Travaux d'assainissement collectif dans le Quartier du Breuil -Rue de Sarrebourg

Le Maire rappelle les travaux d'assainissement en cours actuellement sur la commune pour passer au "tout à l'égout". Une discussion était engagée depuis plusieurs semaines pour inclure le Quartier du Breuil (Rue de Sarrebourg : les 8-10 premières habitations à l'entrée de la commune en venant de Sarrebourg) dans ses travaux. Plusieurs réunions avaient été organisées avec les Services de la ComCom de Sarrebourg Moselle Sud, en charge des travaux d'assainissement sur le territoire communautaire et avec le Bureau d'Etudes BEREST. Il avait été convenu, lors de ces réunions, que les travaux reviendraient à la charge financière de la commune (travaux supplémentaires non prévus dans le planning des travaux de la CC-SMS).

Le maire précise qu'il est donc nécessaire maintenant de solliciter la signature, avec les services de la CC-SMS d'une convention pour acter la réalisation de ses travaux et sa prise en charge financière par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE la CC-SMS pour la réalisation des travaux de branchement du Quartier du Breuil à l'assainissement collectif tel que discuté lors des réunions à ce sujet,

SOLLICITE le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg pour la réalisation d'un plan de travaux correspondant à ce dossier,

SENGAGE à signer une convention avec la CC-SMS pour valider les modalités de réalisation de ces travaux et à prendre en charge financièrement ses travaux supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-01 / 009

Travaux 2018 -aménagement du Centre Village -Subvention AMENDES DE POLICE

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2017-06 / 049 du 25/09/2017

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 3 zones au centre de la commune (délib. CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Bureau d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg :

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg -Place Maison Grosse)
102.206,66 € HT -122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :
30.511,75 € HT -36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :
23.792,73 € HT -28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat dans le cadre de ses subventions AMENDES DE POLICE.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

ARRÊTE le plan de financement comme suit : global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC

subvention AMENDES DE POLICE = 156.511,14 x 20% = 31.302 € arrondi à 30.000 € à la charge de la commune (fonds propres et emprunt) = 126.511 € HT

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2018,

SOLLICITE la subvention de l'Etat AMENDES DE POLICE -Année 2018 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Programme de Travaux 2018 à prévoir au budget primitif

Le Maire présente les prévisions des travaux à inscrire au budget 2018 à savoir : l'aménagement Centre Village (voir délibérations ci dessus), Assainissement dans la Rue du Breuil,

Voirie dans la Rue des Cerisiers, la Rue du Réservoir, Lotissement des Perdrix (voirie définitive et trottoirs), Lotissement des Prunelles.

Ces travaux seront validés en 2018 suivant les crédits disponibles lors du vote du budget primitif 2018.

Mise en place du Nouveau Régime Indemnitaire pour les Agents Communaux -RIF-SEEP

Le Maire informe les conseillers municipaux que la Préfecture de la Moselle demande aux communes de délibérer sur l'attribution et la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, ceci pour une validation au 1er janvier 2018 (part

IFSE + part CIA).

Le Maire présente le nouveau mode de calcul du RIFSEEP et propose à la Commission des Finances de se réunir prochainement pour étudier cette mise en place ceci en comparaison et dans la continuité des indemnités versées aux agents communaux jusqu'au 31 décembre dernier.

L'attribution de ce nouveau régime indemnitaire se fera par une délibération officielle qui sera prise lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

LUNDI 26 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 26 FEVRIER 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Maze-rand Régis, Bailly Vincent (arrivé à 21h00), Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Paul Vary, Charrier Philippe, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 20/02/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dietrich Raphaël, Schmitt Frédéric, Meyer Liliane,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

- Le maire informe les conseillers municipaux que le repas des anciens aura lieu le dimanche 25 mars,

- Un projecteur en classe de primaire (Tableau Numérique) a été remplacé (panne non réparable),

- Il y avait une prévision de fermeture de classe au primaire de Sarraltroff à la rentrée 2018-2019 mais d'après les effectifs programmés en septembre 2018, la fermeture n'aura pas lieu à cette rentrée. A voir les années futures...

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :
N° 2018-02 / 010

Personnel Communal - Mise en place du Nouveau Régime Indemnitaire - RIFSEEP

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

VU l'avis du Comité Technique (dossier "en cours") relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Communale des Finances en date du 29 JANVIER 2018,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer, à compter du 1er JANVIER 2018, le régime

indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution:

Le Maire précise que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (l'IFSE),

- le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (le CIA) qui est facultatif,

I. Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents : titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

Cat. A = Attaché Territorial (fonction secrétaire de mairie)

Cat. C = ASEM Aide Maternelle
Adjoint d'Animation
Adjoint Technique

L'assemblée délibérante décide le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition de l'ancien régime indemnitaire en RIFSEEP.

II. L'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel,

III. Montants de l'indemnité

Pour l'Etat, chaque part du régime indemnitaire est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

GROUPES ET CATEGORIES			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montant annuel maximal
Cat. A4	Attaché Cat A Fonction Secrétaire de mairie	Encadrement Fonction Relations avec les employés Mise en place des tâches respectives Innovations / expertise Toutes les fonctions de secrétariat de maire (sur en poste) informatique Sujétions particulières / exposition Toutes les fonctions du secrétariat de maire - Comptabilité - Courriers - Délibérations - Etat Civil - Paie - Finances	5500,00 €
Cat. C1	Responsable du Périscolaire	Encadrement Animation Périscolaire Technicité / expertise Fonctions affectées à la garde des jeunes enfants Sujétions particulières / degré d'exposition Activités - mise en place d'animations périscolaires et de centres après lors des vacances scolaires	1580,00 €
Cat. C2	ASEM Aide Maternelle Animatrice au Périscolaire Adjoint Technique (encadrement des locaux) Adjoint Technique (ouvrier polyvalent)	Encadrement ASEM titulaire du CAP Petite Enfance Animation avec des jeunes enfants Technicité / expertise Formation BAFA et CAP Petite Enfance Sujétions particulières / degré d'exposition Travaux divers d'entretien Conduite d'engins (tracteurs...)	1620,00 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

IV. Modulations individuelles

Part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
 - en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
 - au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.
- La part fonctionnelle de l'indemnité sera versée par TRIMESTRE pour les agents en Cat. A et par SEMESTRE pour les agents en Cat. B et C.

V. Modalités de retenue pour absence ou de suppression

En cas de d'arrêt de travail pour "maladie ordinaire", "longue maladie" ou "maladie de longue durée", le versement des indemnités RIFSEEP (IFSE) sera interrompu pour la période d'arrêt de travail concerné.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer à compter du 1er JANVIER 2018, L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP (Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE) : pour les travaux supplémentaires du secrétaire de mairie pour l'organisation et la présence lors de scrutins électoraux - non inclus dans le RIFSEEP).
- Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-02 / 011

Chasse Communale - cession du bail de location pour le LOT N° 2

Le maire informe le conseil municipal que les locataires de chasse pour le lot 2 « Association de chasse les Amis Rhône Alsace » (Famille PAX) n'ont pas souhaité poursuivre leur bail à compter du début d'année 2018. Ils proposent de céder leur bail de chasse sur le lot 2 à Mr Didier NICOLAS domicilié 18a rue du Rhin à KEMBS (68680). Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre d'une cession de bail de chasse, le bail est valide et conforme aux clauses du bail d'origine signé le 14 janvier 2015 avec l'Association de Chasse Les Amis Rhône Alsace. Le maire ajoute que la Commission Consultative de la Chasse Communale s'est réunie le 14 février 2018 en mairie pour étudier le dossier de Mr NICOLAS, éventuel reprenneur. Elle a émis un avis favorable à cette cession en indiquant toutefois plusieurs remarques : elle souhaite connaître le nombre de battues (fréquence dans l'année), si le locataire réalisera des tirs de nuit, sollicite la présence d'un garde chasse sur le Secteur de Sarrebourg. Ajoute que si les objectifs de destruction de nuisibles (sangliers) ne sont pas atteints, la CCCC envisagera la résiliation du bail.

Le maire informe enfin le Conseil Municipal que le prix de location annuel pour le lot de chasse N°2 est de 6.000,00 € (six mille euros).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le rapport et les remarques de la CCCC (réunion du 14 février 2018),
VALIDE la cession du bail de chasse pour le Lot N°2 à Monsieur Didier NICOLAS, pour la somme annuelle de 6.000,00 €,

AUTORISE le Maire à signer le Bail de Location avec le nouveau locataire, Mr Didier NICOLAS,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-02 / 012

Vente de peupliers - Route de Dolving

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de procéder à la vente d'une trentaine de peupliers à abattre et qui sont situés le long du Chemin de Dolving à SARRALTROFF.

Le prix de vente est estimé à 20,00 € le m3. Un devis sera établi pour les travaux d'abattage et l'estimation de la recette correspondante à cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la vente des peupliers situés le long de la Route de Dolving,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-02 / 013

Subvention aux Association pour l'année 2018

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2018. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article BP	Propositions	Votes du CM
Coopérative Scolaire - Sorties (par déb. en cours)	6574	€	€
Amicale des Sapeurs Pompiers	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Croix Rouge Française - Sarrebourg	6574	- €	- €
Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APAS	6574	à voter	à voter
Souvenir Français - Sortie scolaire	6574	à voter	à voter
Autres (Délibération CM en cours d'année)	6574	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		2 675,00 €	2 675,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =
ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2018 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Plan Local d'Urbanisme PLU - Rapport du commissaire enquêteur et de l'enquête publique de décembre 2017

Le Maire informe le conseil municipal que le commissaire enquêteur a remis son rapport suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2017. Le rapport est transmis à la DDT à Metz pour étude et validation. Le conseil municipal prendra sa délibération après avis de la DDT, ceci lors d'une prochaine réunion. Le rapport du commissaire enquêteur est mis à la disposition des conseillers municipaux qui souhaitent le consulter.

Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le maire rappelle la délibération N°2017-02-16 concernant la taxe sur la publicité extérieure (panneaux de publicité dans la commune). Il précise qu'il est possible de conserver le tarif validé sur cette délibération. Après avis, le conseil municipal décide de conserver le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure tel que mentionné dans la délibération 2017-02-16 du 7 mars 2017.

Travaux d'assainissement - Avancement des travaux

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancement des travaux d'assainissement sur la commune. Il reste quelques fosses à déconnecter et le secteur du Breuil (Rue de Sarrebourg) à connecter aux réseaux. Une réunion avec les services de la ComCom de Sarrebourg Moselle Sud est prévue mercredi 7 mars en mairie pour étudier les possibilités de connexion du Quartier du Breuil dans le cadre de ces travaux.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h30.

LUNDI 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 9 AVRIL 2018 à 20h00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 Schwartzberger Alain (+1 procuration), Geoffroy Albert, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Paul Vary, Charrier Philippe, Dietrich Raphaël, Schmitt Frédéric, Roth Marie-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 04/04/2018

SECRETARE DE SEANCE : Alain Schwartzberger

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Bailly Vincent, Mazerand Régis, Meyer Liliane, Birkel Marie-Eve (donne procuration à Alain Schwartzberger).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

- Le maire informe les conseillers municipaux que les enrobés ont été posés dans la Rue de l'Eglise - devant la mairie.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-03 / 014

Comptes de Gestion - année 2017

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2017 présentés par le Receveur

Municipal de SARREBOURG,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Comptes Administratifs 2017
N° 2018-03 / 015

Compte Administratif COMMUNE- année 2017

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2017 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2017	REALISE 2017	RESULTAT 2017
Fonctionnement	Dépenses	591 540,20 €	599 270,45 €	EXCEDENT
	Recettes	1 041 540,20 €	555 385,99 €	486 154,21 €
Investissement	Dépenses	1 785 124,50 €	834 914,27 €	DEFICIT
	Recettes	1 785 124,50 €	364 323,67 €	- 270 590,83 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 224 475,06 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de l'assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 23 870,46 €	- €	- 270 590,83 €	910 549,30 €	612 188,24 €
Fonctionnement	337 045,66 €	47 870,46 €	46 175,54 €	- 3 097,28 €	532 193,48 €
TOTAL	309 175,20 €	47 870,46 €	- 224 475,06 €	907 552,02 €	1 144 381,72 €

Info : suite à la dissolution du budget assainissement au 31/10/2016, il y a reprise des résultats (colonne 4) dans le budget principal avant transfert à la CC-SMS en 2018.

N° 2018-03 / 016

Compte Administratif BOIS ET FORETS- année 2017

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2017 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2017	REALISE 2017	RESULTAT 2017
Fonctionnement	Dépenses	102 244,00 €	16 410,10 €	EXCEDENT
	Recettes	102 244,00 €	21 697,35 €	86 833,90 €
Investissement	Dépenses	21 491,00 €	4 595,52 €	DEFICIT
	Recettes	21 491,00 €	- €	- 4 595,52 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	891,73 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	1 491,17 €	- €	- 4 595,52 €	- 3 104,35 €
Fonctionnement	82 444,54 €	- €	5 487,25 €	87 931,79 €
TOTAL	83 935,71 €	- €	891,73 €	84 827,44 €

N° 2018-03 / 017

Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2017

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2017 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2017	REALISE 2017	RESULTAT 2017
Fonctionnement	Dépenses	110 000,00 €	- €	/
	Recettes	110 000,00 €	- €	- €
Investissement	Dépenses	100 000,00 €	- €	/
	Recettes	100 000,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections			/	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €

- Affectation des Résultats 2017

N° 2018-03 / 0--

Affectation du résultat 2017 - COMMUNE

NEANT

N° 2018-03 / 018

Affectation du résultat 2017 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2017, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :

1 491,17 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

82 444,54 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 4 595,52 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 5 487,25 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

3 104,35 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R1068) 3 104,35 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) 8 4 827,44 €

N° 2018-03 / 0--

Affectation du résultat 2017 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

NEANT

N° 2018-03 / 019

Vote des Taxes Communales 2018

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 3 taxes concernant l'ANNEE 2018, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le taux des 3 taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation 13,53 %

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,23 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Budgets Primitifs 2018

N° 2018-03 / 020

Budget Primitif 2018 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2018, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	1 168 619,74 €	1 168 619,74 €
	Recettes	1 168 619,74 €	1 168 619,74 €
Investissement	Dépenses	1 765 820,98 €	1 765 820,98 €
	Recettes	1 765 820,98 €	1 765 820,98 €

N° 2018-03 / 021

Budget Primitif 2018 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2018, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	140 827,00 €	140 827,00 €
	Recettes	140 827,00 €	140 827,00 €
Investissement	Dépenses	16 209,52 €	16 209,52 €
	Recettes	16 209,52 €	16 209,52 €

N° 2018-03 / 022**Budget Primitif 2018 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2018, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	132 000,00 €	132 000,00 €
	Recettes	132 000,00 €	132 000,00 €
Investissement	Dépenses	122 000,00 €	122 000,00 €
	Recettes	122 000,00 €	122 000,00 €

N° 2018-03 / 023**Lotissement LES PRUNELLES - Fixation du délai de fin des Travaux**

Le maire rappelle au conseil municipal les précédentes délibérations concernant la création du lotissement « Les PRUNELLES » à SARRALTROFF, au lieu-dit "Cotes du Messe". Il rappelle que la tranche de travaux validée comprend 12 parcelles à usage d'habitation et demande au conseil municipal de statuer sur la date de fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
S'ENGAGE à terminer les travaux au plus tard quatre ans à partir de la date de l'arrêté du permis d'aménager,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-03 / 024**Création de Poste : ANIMATEUR TERRITORIAL (Cat B) - Responsable Directrice du Péri-scolaire**

Le Maire informe le conseil municipal que la Directrice-Responsable du Péri-scolaire a validé son examen BAFD lors du mois de mars dernier. Elle peut maintenant être nommée dans un grade de catégorie B (grade d'ANIMATEUR) de la Fonction Publique Territoriale pour assurer ces fonctions de direction et de gestion du service du péri-scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :
VALIDE la création, au 1^{er} AVRIL 2018, d'un poste d'ANIMATEUR TERRITORIAL (catégorie. B de la FPT) en remplacement d'un des deux postes d'adjoint d'animation, pour l'employée effectuant les fonctions de Directrice-Responsable du Péri-scolaire (Echelon 1 - actuellement IB 366 - IM 339),

VALIDE la durée de 35h00 par semaine pour ce poste à compter du 1^{er} AVRIL 2018,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Décorations mise en place dans la commune

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les diverses décorations installées à Noël, Pâques et pour ce printemps-été dans les rues de la commune. Ce sont des sujets en bois "faits maison" par les services techniques et les animatrices du péri-scolaire (découpe + mise en peinture). Depuis Noël 2017, plusieurs décorations ont été volées sur leur emplacement (Place de la Gare - Rue de Sarrebourg - Rue de Hilbesheim). Ces travaux représentent un investissement très important des employés (ées) communaux pour égayer les rues de la commune.

Le Maire souhaite qu'une solution soit étudiée pour stopper ces vols de décorations. Les conseillers municipaux sont sollicités pour réfléchir sur ce dossier... Discussion lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

LUNDI 28 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 28 MAI 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Charrier Philippe, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 22/05/2018

SECRETARE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dietrich Raphaël, Mazerand Régis, Noblé Sébastien,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-04 / 025**Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud - Adhésion à la Centrale d'Achats CCSMS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la modification statutaire qui entrera en application en 2018, il est prévu que la CCSMS puisse se constituer en centrale d'achats. Pour cela, il est nécessaire que la CCSMS fixe des conditions d'utilisation, que les communes devront accepter avant de pouvoir bénéficier des services de la CCSMS dans ce cadre.

Après avis de la Commission « Mutualisation et Appui aux Communes », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions générales d'utilisation de la future centrale d'achats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE les conditions générales d'utilisation de la centrale d'achats ;

AUTORISE le Maire à adhérer à la Centrale d'achats

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-04 / 026**Travaux de Voirie Rue de Sarrebourg - Rue du Breuil - Offre de prix**

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'ouverture des offres de prix concernant les travaux de voirie dans la Rue de Sarrebourg et la Rue du Breuil a donné les résultats suivants : 3 offres réceptionnées : Colas - Scre - Strubel.

C'est l'entreprise STRUBEL de HARTZVILLER qui a présenté la meilleure offre soit un montant total de 99.630,00 € HT. Les travaux seront réalisés très prochainement et sont prévus au budget primitif communal 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'offre de prix émise par l'entreprise STRUBEL de HARTZVILLER pour un montant total HT de 99.630,00 € - 119.556,00 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise, le marché de travaux, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-04 / 027**Avenant à la convention de réhabilitation de l'éclairage public**

Vu la délibération du 7 février 2017 n°2017-02-021 relative à la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCSMS pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie, le Maire explique que lors de la réalisation des travaux dans le courant de l'année 2017, les communes ont identifié des besoins de modifications des programmes de travaux. Ces modifications ont toutes été validées lors des réunions de chantiers hebdomadaires entre le maître d'œuvre, les entreprises, la CCSMS et les communes concernées.

Des avenants aux marchés de travaux ont été passés fin 2017 à ce titre avec les entreprises.

Afin de régulariser la situation entre la CCSMS, maître d'ouvrage délégué, et les communes concernées, il est nécessaire de passer des avenants aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage initiales signées au printemps 2017. Le Maire précise enfin que le montant solde à la charge de chaque commune reste inchangé. Le Maire présente ensuite l'avenant avec le nouveau tableau des dépenses et des recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux montants présentés dans le tableau annexe

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec la CC-SMS

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 2018-04 / 028**Centre de Gestion de la Moselle - Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire**

Le Maire présente la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO). Il s'agit d'une nouvelle forme de résolution amiable des contentieux entre un agent et sa collectivité.

Concrètement, dans les administrations qui choisissent de l'expérimenter, celle-ci constituera un préalable à toute saisine du juge administratif. Pour la fonction publique territoriale, ce nouveau mode de résolution des conflits est expérimenté par les Centres de Gestion qui le souhaitent, sur la base du volontariat. A ce titre, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle du 29 novembre 2017 a décidé de s'engager dans le processus d'expérimentation.

Après étude de ces nouvelles dispositions, deux raisons essentielles incitent à se montrer favorable à s'engager dans cette expérimentation. D'une part, cette procédure amiable présente l'avantage d'être plus souple et moins onéreuse. En effet, la médiation offre la possibilité pour les parties d'obtenir un accord rapide et adapté à chaque situation grâce à une réflexion construite et personnalisée basée sur le dialogue. La solution appartient aux parties et non au Juge qui ne fait que trancher conformément à des règles juridiques qui s'imposent à lui. D'autre part, outre les valeurs éthiques et les qualifications techniques nécessaires à l'exercice de ses fonctions, le médiateur, de par son mode de désignation, garantit de connaissances théoriques et pratiques dans le domaine du litige. Il s'agit d'une mission facultative.

La participation du Centre de Gestion de la Moselle à l'expérimentation implique que cette dernière soit applicable par principe « aux collectivités et établissements publics territoriaux [...] ayant confié avant le 1er septembre 2018 au centre de gestion de la fonction publique territoriale dont ils relèvent, au titre de la mission de conseil juridique prévue au 1er alinéa de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une mission de médiation en cas de litige avec leurs agents ». Le champ réglementaire concerne les décisions administratives suivantes :

- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (« le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ») ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables en matière de détachement et de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17,18 et 35-2 du décret du 15 février 1988;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel l'issue d'un congé mentionné ci-dessus;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983.
- Les décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1er du décret du 30 septembre 1985.

Ainsi, tout contentieux engagé avec l'un de vos agents et entrant dans le champ prévu par la réglementation serait soumis à la saisine préalable du médiateur représenté par le Centre de Gestion de la Moselle. En pratique, la collectivité informera l'agent de son obligation de saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux et devra lui communiquer les coordonnées de ce dernier. Si l'agent ne saisit pas le médiateur, le juge refusera d'examiner la requête et transmettra le dossier au médiateur. Le médiateur, ainsi saisi, engagera dès lors la procédure de médiation au cours de laquelle il réunira les parties dans des conditions favorisant le dialogue et la recherche d'un accord. Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions supplémentaires à caractère facultatif que leur confient les collectivités ou établissements sont financées par ces mêmes collectivités ou établissements, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle ». Toutefois, afin de favoriser le développement de cette nouvelle mission et ainsi assurer l'aspect qualitatif de l'expérimentation, les membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle ont décidé de proposer la gratuité du service pour les collectivités affiliées pendant la durée du processus.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

VU le Code de justice administrative ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 ;

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle ;

VU le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

VU l'arrêté du 02 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 29 novembre 2017 d'engagement dans le processus d'expérimentation ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 11 avril 2018 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer les conventions d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec toutes les collectivités qui auront délibéré avant le 31 août 2018 pour adhérer à cette expérimentation ;

VU l'exposé du Maire,

Considérant l'intérêt de favoriser les modes de résolution amiable des contentieux ;

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-04 / 029

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire présente au conseil municipal le dossier définitif du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-8 et suivants et L.153-11 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2012 prescrivant l'élaboration du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2017 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 octobre 2017 mettant le projet de PLU à l'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les avis des personnes publiques consultées et les résultats de ladite enquête publique justifient les modifications mineures apportées au projet de PLU ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'APPROUVER le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de SARRALTROFF aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ.

La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par l'autorité administrative compétente de l'État (Préfet - Sous Préfet de Sarrebourg) si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU approuvé ou, dans le cas contraire, après l'intervention, la publication et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État des modifications demandées, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert Sous-Préfet de Sarrebourg).

N° 2018-04 / 030

Approbation du Plan Local d'Urbanisme - détermination des zones en droit de préemption

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'article L211-1 du code d'urbanisme qui offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaine ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption. Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les secteurs tels qu'ils figurent au plan (plan 1 / 5000e "Droit de Préemption Urbain et nuisances sonores) annexé à la présente délibération,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière.

PRECISE que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans la presse locale,

PREND ACTE que le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera

annexé au dossier du PLU conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme.

PREND ACTE qu'une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la chambre constituée près du tribunal de grande instance,
- aux greffes du même tribunal.

VALIDE l'ouverture d'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, ce registre sera mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-04 / 031

Recensement de la Population 2019 - désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire informe le conseil municipal que la prochaine campagne de recensement de la population de Sarraltroff aura lieu entre le 17 janvier 2019 et le 16 février 2019. Après un bref rappel de la procédure de recensement, qui, par rapport à celle de 2014, évoluera en saisie informatique via l'internet de l'INSEE pour les habitants qui le souhaitent, le maire précise qu'un coordonnateur communal doit être nommé et que deux agents recenseurs doivent être recrutés pour la période de recensement en début d'année 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de nommer Raphaël FUNAZZI - Secrétaire de Mairie - au poste de Coordonnateur Recensement pour le recensement 2019,

PREND NOTE que les 2 agents recenseurs qui réaliseront les tâches de recensement sur la commune (2 secteurs districts), seront nommés au cours du 2e semestre 2018,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Achat d'un nouveau tableau numérique interactif pour une salle de classe au primaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau tableau numérique interactif a été installé dans une salle de primaire (Classe de Mr Stenger). Plusieurs petits réglages sont encore nécessaires pour valider l'installation à 100%. Ces travaux seront réalisés très prochainement.

Travaux de voirie dans la Rue du Réservoir - limites de parcelles

Le Maire rappelle les travaux de voirie dans la Rue du Réservoir. Lors de la préparation de ce dossier de travaux, plusieurs limites de parcelles entre le domaine public communal et les propriétés des riverains, se sont vues "déplacées" par rapport aux limites réelles au cadastre communal, notamment pour l'emplacement de la parcelle de voirie. Le Maire informe les membres du conseil municipal que le géomètre LAMBERT est intervenu en amont de la réalisation des travaux pour redélimiter les parcelles conformément au cadastre officiel.

Suite à cette opération, vue et validée avec les riverains de la rue, les travaux de voirie sont en cours actuellement.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à

22h30.

LUNDI 2 juillet 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 2 JUILLET 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dannenberg Clément, Paul Vary, Dietrich Raphaël, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 25/06/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mazerand Régis, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU

CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Plusieurs dégradations ont été constatées au city stade (route de Sarrebourg-Hoff), = voir en suite de réunion.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-05 / 032

Reversement du solde comptable ASSAINISSEMENT à la CC-SMS - Virement de crédits N° 1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour pouvoir solder le compte d'assainissement (virement des fonds du budget communal à la CC-SMS) de prévoir et voter une décision modificative de crédits (transfert du FCTVA perçu pour les travaux réalisés : 2766,79 €).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE et VALIDE la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2315 Op. 37 Déplnv - 2800,00 € vers le compte 10222 Op. Financières FCTVA Déplnv + 2800,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-05 / 033

Approbation CCSMS FPIC

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que par délibération N°2018-87 du 7 juin 2018, le Conseil Communautaire de la CC-SMS a décidé d'opter pour la répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et de prendre en charge la totalité de la contribution 2018 qui s'élève à 49.397,00 €, sauf pour les communes de Harreberg et Vasperviler qui ont délibéré défavorablement sur le pacte financier et fiscal.

Cette délibération n'ayant pas été prise à l'unanimité, il appartient conformément à l'annexe 7 de la note d'information de la DGCL du 30 mai 2018 à chaque conseil municipal de donner son accord sur le mode de répartition dans un délai de 2 mois à compter du 7 juin 2018.

Aussi, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

DECIDE D'APPROUVER le mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) tel que proposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

N° 2018-05 / 034

Forêt Communale - Travaux sylvicoles 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2018 =

Travaux de maintenance de cloisonnement sylvicole

Dépressage manuel localisé avec nettoyage de jeune peuplement de chêne

Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue et gainage

Ouverture de cloisonnement d'exploitation (chenillard)

Pour un devis total HT de 10.493 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2018 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-05 / 035

Copie d'articles de presse - souscription à la licence d'autorisation

Le Maire informe le conseil municipal, que comme pour la diffusion de musiques avec la SACEM, il est possible de signer une convention avec l'organisme qui gère les oeuvres écrites = CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copies (articles et photos de journaux, presse...). Le Maire précise qu'il s'agit d'une somme forfaitaire de 150,00 € HT par an.

Le conseil municipal, après délibération, décide de laisser ce dossier en attente et d'en rediscuter lors d'une prochaine séance.

N° 2018-05 / 036

Possibilité de création d'une Réserve communale de Sécurité Civile

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier réceptionné en mairie concernant la mise en place et la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile. Cette réserve, composée de personnes volontaires de la commune, serait un complément d'aide aux sapeurs-pompiers lors d'interventions sur le ban communal (inondations, ...). Le Maire propose de lancer l'information dans les boîtes à lettres des habitants de Sarraltroff et faire un premier sondage - recensement des personnes intéressées et volontaires. Une information sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE l'idée de la création de cette Réserve Communale de Sécurité Civile,
VALIDE le sondage et recensement des personnes intéressées pour intégrer ce groupe,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-05 / 037

Création d'un poste en contrat aidé - Périscolaire - 01/09/2018

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de recruter une personne en contrat aidé pour les besoins du service périscolaire, ceci sur une durée de DIX MOIS : du 1er SEPTEMBRE 2018 au 30 JUIN 2019. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'Agent d'Animation au Périscolaire pour une durée de DIX MOIS à savoir du : 1er SEPTEMBRE 2018 au 30 JUIN 2019, ceci sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-05 / 038

Règlement au City Stade - Zone de Loisirs

Le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses dégradations et incivilités ont été constatées sur plusieurs endroits de la commune, sur le bâtiment de la mairie, et notamment sur le City Stade en bordure de Sarre Route de Dolving (Zone de Loisirs). Les conseillers municipaux souhaitent qu'un règlement stricte soit mis en place pour réglementer officiellement l'utilisation et la fréquentation de la Zone de Loisir et du City Stade afin d'éviter les dégradations et éventuels accidents futurs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la mise en place d'un règlement stricte pour l'utilisation et la fréquentation de la Zone de Loisirs et du City Stade Route de Dolving,

DEMANDE aux Maire et Adjointes de rédiger ce règlement d'utilisation,

AUTORISE le Maire à prendre un arrêté municipal pour valider ce règlement,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Travaux en cours

Le Maire informe que les travaux de voirie dans la rue du réservoir sont achevés.

Travaux d'assainissement Rue de Sarrebourg – Breuil sont en cours – la conduite sera posée dans la voirie au niveau de la RD43 coté ligne SNCF.

L'impasse de la Chapelle = la voirie définitive (enrobés et trottoirs) sera posée en septembre-octobre Au lotissement des Prunelles : il y aura une période de fouilles archéologiques dans la zone du futur lotissement – INRAP – au cours du mois d'octobre prochain. Une réponse autorisation de lotir sera fournie en début d'année 2019.

A l'école maternelle : porte vitrée de la maternelle changée, installation d'un bloc porte (ouverture) – une ventilation de la maternelle est à changer.

A l'école primaire : le TBI est installé, il reste quelques réglages à effectuer, la fermeture de la porte d'entrée du primaire (reste ouverte), escalier à l'arrière de l'école primaire (jardin du presbytère) : le carrelage est à revoir.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

LUNDI 3 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Dannenberger Clément, Mazerand Régis, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Paul Vary, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 29/08/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roth Marie-Thérèse, Noblé Sébastien,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

De nouvelles dégradations ont été constatées au city stade. Des contrôles de la gendarmerie sont désormais organisés et possibles grâce à la signature de l'arrêté du Maire validant le règlement d'utilisation du City Stade.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème particulier aujourd'hui, lundi 3 septembre. Le décompte des élèves par classes sera transmis lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-06 / 039 – Travaux de la rue du Réservoir – Avenant 1

Le maire fait part au conseil municipal des travaux en cours d'achèvement sur la Rue du Réservoir.

Il reste cependant à valider un avenant (N°1) pour finaliser totalement ces travaux d'aménagement et de voirie.

L'avenant N° 1 comprend les travaux supplémentaires suivants : fourniture et pose de palissage en granit - branchement d'un caniveau - fourniture et pose d'un grillage rigide sur soubassement - pour un montant total HT de 7.229,50 € soit un TTC de 8.675,40 €, faisant passer le marché total signé avec l'entreprise SCRE à 72.033,00 € HT et 86.439,60 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE et APPROUVE l'avenant N° 1 pour les travaux de voirie de la Rue du Réservoir (Entreprise SCRE de Hérange), tel que mentionné ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-06 / 040 – Avis du conseil municipal – aménagement de la Carrière SCRE – Hérange

Le maire informe le conseil municipal que la Carrière SCRE de Hérange-Réding a déposé un dossier d'enquête publique pour valider un agrandissement de sa zone d'exploitation.

Le dossier est présenté au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE et EMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'agrandissement de la zone d'exploitation de la Carrière SCRE (Hérange-Réding) tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête publique déposé en mairie,

DEMANDE que le réaménagement de la zone en fin d'exploitation soit le plus naturel possible,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Affaires scolaires – Tarifs du périscolaire 2018-2019

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission du périscolaire, avec les 2 autres communes de Bettborn et Oberstinzel aura lieu prochainement pour étudier et valider les tarifs 2018-2019 du périscolaire. Une délibération officielle sera prise après cette réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h00.

LUNDI 22 octobre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 22 OCTOBRE 2018 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Dannenberger Clément, Mazerand Régis, Bailly Vincent, Paul Vary, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 17/10/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Albert Frédéric, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ---.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

La vente annuelle des brioches de l'amitié a rapporté la somme de 898,15 €.

La fête du périscolaire aura lieu le vendredi 14 décembre en soirée dans le préau de

l'école (spectacle) et repas à la Salle des Fêtes sur réservation.

Les travaux d'assainissement et voirie Rue de Sarrebourg sont encore en cours actuellement.

Plusieurs pannes de feux tricolores ont été signalées en mairie durant les travaux, les équipements ont du être changés à plusieurs reprises.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2018-07 / 041 - Péricolaire - validation de la répartition des frais 2017-2018

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le péricolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2017 à aout 2018. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 30.832,26 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 17.265,66 € (arrondi)

Part payée par la commune de BETTBORN : 7.593,67 € (titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 5.972,93 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-07 / 042 - Péricolaire - validation des tarifs 2018-2019

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le péricolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition pour la rentrée de septembre 2018 établis par la Commission du Péricolaire lors de sa réunion du 21 septembre dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du péricolaire à compter du 1er septembre 2018 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzell), pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 - 8h20	1,30	1,50	1,70	2,20
	11h00-12h15	1,30	1,50	1,70	2,20
Midi	Repas et Garde	7,00	7,40	7,60	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50
	13h00-13h40	1,00	1,20	1,40	1,80
Soir	16h10-17h00	1,30	1,70	1,90	2,30
	17h00-17h30	0,70	0,70	0,70	0,70
	17h30-18h00	0,80	0,80	0,80	0,80

En cas de dépassement d'horaire après 18h00 = facturé à 5,00 €.

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 - 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
	11h00-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	Repas et Garde	7,70	8,20	8,50	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h40	1,10	1,40	1,75	2,35
Soir	16h10-17h00	1,45	2,00	2,40	3,00
	17h00-17h30	0,75	0,80	0,85	0,85
	17h30-18h00	0,80	1,00	1,00	1,05

En cas de dépassement d'horaire après 18h00 = facturé à 5,00 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2018-07 / 043 - Taxe d'Aménagement 2019-2020-2021

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

VU la Réforme de la Fiscalité et de l'Aménagement,

Le conseil municipal de Sarraltroff, décide, à l'unanimité :

de renouveler sur l'ensemble du territoire communal (hors le secteur RUE DES VERGERS - RUE DES ACACIAS - délibération N°2016-01-009 du 25 janvier 2016 - restant à 12%), la TAXE D'AMENAGEMENT au taux de 3,00 % (TROIS),

La présente délibération prend effet au 1er janvier 2019 et est valable pour une

durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° 2018-07 / 044 - Forêt Communale - Destination des coupes 2018-2019

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2019 comme suit :

COUPES dans les parcelles forestières N° 11-14 (report 2018) -16-19 ET TOTALE

- DECIDE LES VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants (devis d'assistance technique et devis d'entreprise) et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débarquement),

- FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 € HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

- LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

- FIXE la mise à prix (vente aux enchères) du bois de nettoyage Menus Produits à 11,00 € HT le stère, (ONZE EUROS HT) et demande au Maire que les ventes de bois

« Menus Produits » soient réservées en priorité aux habitants de Sarraltroff,

- CONFIE à l'ONF le suivi des lots de nettoyage et de chauffage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit « Matérialisation et Réception des lots » 3,10 € HT le stère, soit 3,72 € TTC le stère,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-07 / 045 - Urbanisme et Permis de Construire - Convention avec la CC-SMS

Le Maire informe le conseil municipal que depuis que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été validé en juillet 2018, ce sont désormais les services de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CC-SMS) qui instruisent les dossiers d'urbanisme sur la commune de Sarraltroff (Permis de construire - Déclaration préalable de travaux - Certificats d'urbanisme...). Le permis est ensuite validé et signé (ou non) par le maire. Une convention est à signer pour contractualiser ce service. Après signature des documents (arrêtés de permis de construire...) les décisions sont désormais à transmettre au contrôle de légalité pour validation définitive (Sous Préfecture de Sarrebourg). Le Maire donne lecture de la convention en question à valider avec les services de la CC-SMS.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la signature de la convention d'instruction des demandes d'urbanisme avec les services de la CC-SMS,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-07 / 046 - Travaux de voirie Impasse de la Chapelle - Ouverture des offres de prix

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'ouverture des offres de prix concernant les travaux de voirie de l'Impasse de la Chapelle a donné les résultats suivants : 3 offres réceptionnées : Colas - Karcher - Scre.

C'est l'entreprise SCRE de HERANGE qui a présenté la meilleure offre soit un montant total de 76.937,00 € HT. Les travaux seront réalisés très prochainement et sont prévus au budget primitif communal 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'offre de prix émise par l'entreprise SCRE de HERANGE pour un montant total HT de 76.937,00 €,

AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise, le marché de travaux, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2018-07 / 047 - Recensement de la population 2019 - Agents Recenseurs

Le Maire rappelle les dates du prochain recensement de la population à SARRALTROFF au début d'année 2019. Pour réaliser ce recensement, la commune doit recruter 2 agents recenseurs, domiciliés dans la commune. Après un appel à candidature, 2 personnes se sont manifestées :

Mme Marie-Angèle VARY et Mme Béatrice KARLESKIND.

Le maire précise qu'une formation spécifique "agents recenseurs" sera organisée au début du mois de janvier 2019 (avant le début du recensement).

Le Maire demande de au conseil municipal de valider officiellement ces deux candi-

datures.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les deux candidatures au poste d'agent recenseur présentées par Mme Marie-Angèle VARY et Mme Béatrice KARLESKIND,

AUTORISE le Maire à signer, avec les 2 intéressées, leur arrêté de nomination, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points divers :

Le conseil municipal étudie ensuite les différents points divers ci-dessous :

Prévision des travaux 2019 = centre du village, réalisation d'une nouvelle conduite d'eau dans la Rue de la Forêt, voirie sur une partie du Chemin du Petit Stade,

La fibre optique internet sera installée en 2019 avec une mise en service prévue en début d'année 2020 sur la commune de Sarraltroff, une réunion publique sera organisée pour informer la population sur la réalisation de ces travaux.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h45.

Album souvenir



Visite de Saint Nicolas à l'école



Une vingtaine de bénévoles ont nettoyé les bords de Sarre (photo rl)

Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.



Le comité du Souvenir Français de Sarraltroff qui compte actuellement 63 membres, a rempli et poursuit encore jour après jour sa mission principale : conserver la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la France. Notre fidèle porte-drapeau, Théophile Roos, relayé en son absence par Jean-Luc Friang, était présent lors de 28 sorties (cérémonies patriotiques dans le pays de Sarrebourg, funérailles, congrès départemental du Souvenir Français à Richemont, journée de la mémoire mosel-

lane à Dieuze... etc).

Le travail d'initiation à la mémoire auprès des écoles se poursuit en étroite collaboration avec les enseignants de l'école primaire du village. Ainsi, un voyage mémoriel au Fort aux fresques à Herstroff (fort de la ligne Maginot) sera effectué le 12 mars 2019 avec les élèves des classes de CM1-CM2 du regroupement scolaire. Le Souvenir Français de Sarraltroff participera au financement d'un voyage mémoriel à desti-

nation des élèves du RPI de Goerlingen.

Je tiens à rendre ici un hommage à Norbert Yessad, délégué général adjoint du Souvenir Français de la Moselle, qui a rejoint la maison du Père le 14 octobre 2018.



Membre du Souvenir Français de Sarraltroff depuis de nombreuses années, nous garderons de lui le souvenir d'un homme qui avait le devoir de mémoire et sa transmission aux jeunes générations, chevillé au corps.

La prochaine réunion annuelle aura lieu le vendredi 8 mars 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le Président, Paul VARY





LE DON DU SANG

Le don de sang est la forme de don la plus courante. Il permet de prélever en même temps tous les composants du sang – globules rouges, plasma et plaquettes – qui sont ensuite séparés.

Le sang permet de fabriquer différents produits indispensables à la médecine transfusionnelle :

Des concentrés érythrocytaires (globules rouges, conservés pendant 42 jours)

Des concentrés plaquettaires (plaquettes sanguines, conservées durant 5 jours)

Du plasma congelé (conservé pendant un an).

Comment se passe le don du sang ?

On prélève de 420 à 480 ml de sang, en fonction du poids du donneur.

L'acte lui-même dure 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien pré-don, puis le temps de repos et de collation qui suit le prélèvement, le don de sang prend environ 45 minutes.

Il faut respecter un délai d'au moins 8 semaines entre 2 dons de sang total.

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans peut donner son sang.

Une femme peut donner son sang maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du donneur. Le don est supervisé par un personnel médical expérimenté et le matériel de prélèvement utilisé (aiguille,

tubes, poches) est stérile et à usage unique.

Collectes 2018

Sarraltroff, le 12/01/2018 : 61 donneurs

Oberstinzel, le 20/04/2018 : 23 donneurs

Goerlingen, le 06/07/2018 : 20 donneurs

Sarraltroff, le 12/10/2018 : 39 donneurs

Soit : 143 dons – une très grande diminution par rapport aux années précédentes.

Si la baisse persiste, une collecte sera supprimée l'année prochaine.

Collectes 2019

Le 11/01/2019 à Sarraltroff

Le 12/04/2019 à Oberstinzel

Le 05/07/2019 à Goerlingen

Le 11/10/2019 à Sarraltroff

Nous invitons les jeunes à suivre l'exemple de leurs aînés, donner un peu de son sang est une façon de donner un peu de soi même pour sauver des vies ; il ne faut pas oublier que le donneur d'aujourd'hui peut être le receveur de demain.

Merci à tous les donneurs et également aux habitants des 3 communes pour leur générosité lors de la vente des calendriers « Don du sang ».

Meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé,

Le Président

Francis MATHIS et son comité.

Album souvenir



Les enfants du centre aéré ont profité d'une initiation au canoë kayak à la base nautique de Mittersheim (photo r1)



Fête de la Sainte Barbe au Lion d'Or

2019 vient de débiter et il est donc l'heure de faire le bilan de l'année écoulée.

Pour la 6ème édition de notre Marche des Rois Mages qui s'est déroulée le samedi 6 janvier, nous avons eu la joie de compter une soixantaine de participants. Nous remercions les habitants de Baerendorf et Postroff pour leur soutien ainsi que le club de foot de Sarraltroff.

Le 2 juin sur le parking de la caserne, une vingtaine d'équipes se sont affrontées lors de notre concours de pétanque sous une forte chaleur.

En ce qui concerne les interventions, une trentaine de sorties ont été dénombrées : la plupart pour des secours à personnes, feu de cheminée, de friches, accidents.

Nos sapeurs-pompiers sont régulièrement amenés à vérifier leurs compétences lors de diverses manœuvres.

De nouvelles recrues sont venues grossir le rang des sapeurs-pompiers de Sarraltroff. Il s'agit de :

HUBER Didier
CORDIER Florian
SCHWARTZ Paul
NOPRE Franck

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants qui nous réservent toujours un accueil chaleureux lors de la vente des calendriers faite le 10 novembre, les diverses associations pour leur présence lors de nos manifestations.

Nos remerciements vont également à Mr le Maire ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien tout au long de l'année.

La traditionnelle Ste Barbe s'est déroulée au café « au Lion d'Or » en présence du député Fabien Di Filippo, du conseiller départemental Bernard Simon, du capitaine Simon représentant le colonel Vallier directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Moselle, du lieutenant Schleiss représentant le Cis Sarrebourg.

A cette occasion, l'adjudant-chef KERN Olivier s'est vu remettre l'insigne OR de chef de centre

Mr NOPRE Franck s'est vu remettre la médaille des 10 ans de service.

Le sapeur 1er classe CORDIER Florian a été nommé caporal et le Caporal-chef HUBER Didier a été nommé sergent

Félicitations à eux.

Toutes les personnes jusqu'à 55 ans

peuvent intégrer nos rangs, pour tout renseignement adressez-vous au chef de centre ou à tout autre sapeur-pompier de la commune.

Pour l'année 2019 l'Amicale ainsi que tous les sapeurs-pompiers vous donnent rendez-vous le 22 juin à partir de 19h pour une superbe soirée sous chapiteaux.

Les Sapeurs-Pompiers ainsi que l'Amicale vont présenter leurs Meilleurs Vœux de bonheur et de santé pour l'année 2019.



Sports réunis de Sarraltroff

L'année 2018 prend fin, voilà pour nous une excellente occasion d'en dresser le bilan sportif et festif afin d'aborder sous les meilleurs auspices la nouvelle année pleine d'espoirs qui nous attend.

Le sport, raison d'être de notre association, occupe bien sûr une place prépondérante dans ce bilan.

Tout d'abord, félicitons l'équipe senior qui a assuré le maintien en

dans le groupe inférieur plus important.

Du côté des petits footballeurs en herbe, les entraîneurs Guillaume Schoeffler et Ludovic Hacquard, sont heureux de compter 7 U6, 8 U9. Les U11 et U13 sont jumelés avec le village d'Hilbesheim. Espérons qu'il sera à nouveau un jour possible de créer ces équipes à SARRALTROFF ! Les inscriptions

l'occasion de la fête patronale. La fête de la brocante, qui reste notre manifestation la plus importante, a été marquée cette année par une très forte participation à tel point que les files d'attente au niveau des points de restauration notamment le dimanche soir n'en finissaient pas de grandir. Nous tenons à nous excuser pour le temps d'attente et nous pouvons vous assurer qu'année après année nous mettons



3ème division, grâce à un travail opiniâtre et un investissement constant de chacun. Notre jumelage en ce qui concerne l'équipe B avec l'Association sportive de Bettborn Hellingering a une nouvelle fois bien fonctionné et a permis à tous nos joueurs de pouvoir assouvir leur passion.

La saison 2018-2019 a débuté avec un recrutement massif de plus de 10 joueurs nous laissant plein d'espoir pour cette saison. A mi-saison force est de constater que les résultats sont en deçà de nos attentes mais nous ne doutons pas de l'investissement de nos joueurs et du coach pour redresser la barre sur la deuxième partie du championnat. Nous espérons pouvoir assurer notre maintien dans un contexte de réforme du District mosellan de football qui va avoir pour conséquence un nombre de descentes

sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06-75-22-98-21 et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions tout particulièrement pour son engagement Ludovic Kellerman qui remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate.

D'un point de vue sportif, l'exercice écoulé se révèle donc être globalement encourageant mais dans son rôle festif, notre association peut aussi afficher quelques motifs de satisfaction. Ainsi, nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des mères a rencontré un franc succès, tout comme la soirée Oktoberfest à

tout en œuvre pour nous améliorer dans notre qualité de service mais n'oublions pas que nous sommes une association de bénévoles et non des professionnels de la restauration. Bénévoles que nous avons décidé de remercier lors d'un repas placé sous le thème de la convivialité le 20 octobre dernier à la salle des fêtes.

Après cette année bien remplie, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus chaleureux, spécialement à la mairie pour leur éternel soutien si précieux, ainsi qu'aux différents partenaires qui nous sont indispensables, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité et les joueurs s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Merci !

Le Président

L'année 2018 aura été une année pleine. Forte de presque 65 membres, la société a poursuivi ses activités traditionnelles :

Cours de taille,
Démonstrations,
Informations,

Vente de plantes au profit du CAT d'Albestroff au printemps et en automne

La fête du Beaujolais nouveau lors de l'Assemblée générale est toujours autant appréciée grâce aux talents culinaires de Benoît CHRIST et BAUMGARTEN Lucien. Théo ROOS déploie toujours autant de talent pour fleurir le monument aux morts et Bernard REYMANN et Claude SCHAMM tiennent savamment le registre des comptes et des délibérations. Tout le comité travaille beaucoup.

L'année 2018 aura aussi été marquée par une abondance de fruits de toutes sortes, mirabelles, pommes, cerises... comme on en a rarement vue. Elle faisait suite à 2 années caractérisées par des gels printaniers qui avaient anéanti la floraison et avait bénéficié d'un ensoleillement exceptionnel.

Belle année verte à tous. Belle année 2019.

Le comité des arboriculteurs de Sarraltroff

La biodiversité en questions

Nous vivons dans un monde de libre circulation des biens et des êtres. Celle-ci est reconnue par certains comme un grand bien, par d'autres comme un mal.

lesquels la biodiversité ne peut rien car elle ne possède pas les contre-mesures adéquates car le temps lui a manqué pour les mettre en place et s'adapter. Ce qui fait que, devant la montée des périls se pose la question : pourrions-nous nous passer des pesticides aussi vite que nous le souhaitons ? Les exemples ne manquent pas. Pour n'en choisir que deux : le frelon asiatique ou la drosophile Suzuki. Le premier est plus connu car développé en France, il ravage les ruchers des apiculteurs et participe à la destruction des abeilles qui sont les auxiliaires précieuses de la pollinisation. La drosophile Suzuki illustre encore mieux le propos car pour l'instant elle se développe à la vitesse maximale. Introduite en 2009, elle a déjà provoqué la perte de 1/3 de la production de cerise en France et risque de la faire disparaître complètement d'ici quelques années ! Les arboriculteurs ont utilisé au début avec succès un rétinol, le diméthoate mais ce dernier vient d'être interdit à cause de sa toxicité. La prévention se montre inopérante pour l'instant car la vitesse d'installation de ce ravageur que nous connaissons encore mal est trop rapide. De ce fait de grands espoirs se portent sur le développement du Biocontrôle, cette nouvelle discipline qui se base sur une meilleure connaissance des espèces, la découverte de nouveaux pesticides plus maniables, ou carrément l'importation de prédateurs à partir des zones d'origine des ravageurs, à l'image du Bacille de Thuringe contre la pyrale du buis, ou le développement des microguêpes contre le carpocapse de la pomme et de la poire, la mouche de la cerise.

A ces problèmes, il faut en rajouter un autre : **le réchauffement climatique** favorise l'émergence de maladies ou de ravageurs existants de longue date sur notre sol qui trouvent maintenant un terrain propice à leur propagation comme certaines cochenilles, araignées rouges, nématodes altises contre lesquels nous n'avons pas les moyens de lutte efficaces mais qui, du fait de leur développement limité jusque là, n'occasionnaient pas de gros dégâts etc... Selon certains spécialistes nous serions actuellement dans une sorte d'impasse technologique ce qui n'est pas forcément rassurant pour l'avenir. De plus il faut garder à l'esprit que certains moyens utilisés peuvent être utiles à l'échelle individuelle chez le jardinier amateur et se révéler inopérants à plus grande échelle chez les agriculteurs.



Les membres se sont dépensés cette année pour :

Le congrès annuel de l'arboriculture le 02 juin 2018 à St Jean de Kourtzerode,

La fête des 30 ans des 30 sociétés d'arboriculture à Mittelbronn sous la présidence de Jean Paul PRUVOST, Président de l'UDSAH de Moselle et de Gabriel NEY, Vice-Président et de M. LEYENDECKER le 19 octobre 2018,

La fête du Beaujolais le 16 novembre 2018,

L'Assemblée des Bureaux de la Fédération à Sarraltroff le 30 novembre 2018.

Que tous soient remerciés pour le gros travail de participation et de préparation par les membres de la société.

En effet elle peut être source de richesse pour certains, mais de pauvreté pour d'autres. D'un point de vue sanitaire par exemple, une maladie virale née dans le village le plus reculé d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique peut se retrouver en quelques jours chez nous avec l'avion. Il faut donc se méfier des slogans et des à priori face à ces réalités nouvelles. La biodiversité est-elle un slogan, la prévention aussi ? Nul ne contestera aujourd'hui l'intérêt de préserver la biodiversité, ni même le rôle de la prévention. La réalité est plus complexe, voire implacable et ne se laisse pas enfermer dans des dogmes fussent-ils les plus généreux. En effet, dans le domaine arboricole nous sommes confrontés à l'importation de l'étranger de nuisibles, inconnus contre

Soyons donc réalistes et méfions-nous des idées toutes faites sur le sujet : si la perte d'une récolte de pommes peut se révéler douloureuse pour l'arboriculteur amateur une année, il pourra la compenser par l'achat de fruits dans le commerce. Par contre le producteur de fruits dont la moitié de la récolte est perdue, voit ses revenus diminués d'autant. Le problème n'est pas le même... les solutions non plus...

De quelques ravageurs :

1 - Le frelon asiatique : il est facile à reconnaître et à différencier du frelon d'Europe car plus petit et plus foncé, presque noir, il a des pattes aux extrémités jaunes. En effet les rayures sur l'abdomen sont brun-noir et bordées d'une fine bande jaune orangée. Le nid est un peu différent et la sortie est latérale alors que pour le frelon d'Europe elle se fait par le bas. De plus, il est souvent construit au sommet des très grands arbres où il n'est souvent découvert qu'à la chute des feuilles car son vol est beaucoup plus silencieux.

2 - La drosophile Suzuki (appelée aussi moucheron asiatique, drosophile japonaise ou drosophile à ailes tache-

tées) : Elle porte une tache noire à l'extrémité de l'aile qui est rayée. Elle favorise le développement de la pourriture acide. Comme on l'a dit elle n'existe en France que depuis 2009 ! Mais son développement est exponentiel. Le danger de cette mouche est très grand. Parce qu'elle attaque tous les petits fruits (raisins, prunes, fraises, framboises, mûres, myrtilles). Le péril vient non seulement du fait que le cycle de ponte de cette mouche est plus court et produit plus de larves que la mouche commune de la cerise mais en plus, cette mouche pond, contrairement à la précédente, dans les fruits avariés ou chutés à terre : elle est donc redoutable !

En 2014, en Alsace, on a constaté une énorme présence de cette mouche dans la vigne sur certaines parcelles du vignoble.

On a constaté par contre que cette mouche aimait la fraîcheur et l'humidité et que son développement était moindre quand il y avait du vent. L'INRA de Colmar a toutefois pu observer que certaines parcelles de vigne étaient moins atteintes lorsqu'elles se trouvaient en bordure de forêts, et qu'il existait des zones résér-

voirs et des facteurs paysagers. On a pu constater qu'il y avait intérêt à développer l'aide de certains auxiliaires qui nichent dans ces frondaisons, comme les oiseaux ou les chauves-souris. Ainsi on a pu constater qu'une seule chauve-souris en une seule nuit capturait entre 1500 et 3000 insectes soit 1/3 de son poids. Certaines expériences sont démonstratives comme l'installation de nichoirs à pipistrelles (variétés de chauve-souris) dans l'Hérault, ou en Dordogne (Projet Bati Viti en Dordogne) dans les haies qui bordent les champs.

Cela devrait nous amener à réfléchir, à Sarraltroff, où l'importante destruction de haies paysagères par un agriculteur inconscient joue non seulement contre la protection des cultures, mais par ricochet, pénalisera tous les habitants de Sarraltroff qui possèdent soit un jardin soit un verger, comme quoi l'inconscience d'un seul peut pénaliser toute une collectivité. La nature appartient à tout le monde et sa protection l'affaire de tous. C'est aussi protéger notre santé dans le domaine des maladies allergiques, des maladies neurodégénératives et des cancers.

A la paroisse

La vie de notre communauté paroissiale a été bien sereine au cours de l'année 2018.

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés tout au long de l'année par les membres du conseil de fabrique et par des bénévoles de la paroisse. Un faux-plafond isolé a été réalisé dans les toilettes de la sacristie par la menuiserie DINDINGER de Sarraltroff. Un projet plus conséquent verra le jour courant 2019 : la restauration de la porte principale de l'église, qui, au gré de la pluie et du soleil s'est bien détériorée.

Une exposition-vente d'icônes a eu lieu à l'église les 08 et 09 décembre dernier. Les visiteurs ont pu admirer le magnifique travail réalisé par l'atelier de création d'icônes de Sarrebourg. Une conférence animée par Madame FRIANT, référente et animatrice de cet atelier, clôtura ce week-end.

En cette fin d'année, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les intervenants et bénévoles, qui tout au long de l'année s'investissent au sein de notre communauté : Monsieur le Maire Francis MATHIS sur qui nous pouvons compter en toute circonstance, notre sacristine Madame Monique ROOS qui



ne compte plus les heures passées à l'église pour la préparation des arrangements floraux, notre Chorale, nos Lecteurs, nos Servants d'Autel et toutes les personnes qui participent de loin ou de près à la vie de notre communauté. Je voudrais également remercier nos

généreux donateurs, qui lors de la quête du mois de mai contribuent à la vie paroissiale.

Bonne et heureuse année 2019.

Le président du Conseil de Fabrique
Jean-Marc SCHWARTZ

Club de l'Amitié de Sarraltroff et environs



Les marcheurs prêts à partir

Le club de l'Amitié de Sarraltroff, compte 125 adhérents, propose toujours de nombreuses activités pour ses membres qui se retrouvent tous les quinze jours pour la marche, les jeux de cartes, les jeux de société, mais aussi les voyages et animations diverses et pour les plus courageux, une séance hebdomadaire de gym douce les lundis de 17h00 à 18h00.

Tout au long de l'année les membres se sont retrouvés lors des différentes manifestations organisées ;

un LOTO, un concours de BELOTE, une marche au mois de mars suivi d'une soupe aux pois,

118 personnes ont participé à la sortie en Forêt Noire au convent Maria Hilf à Bühl. A cette occasion, monsieur le curé Patrick Muller a célébré la messe à la chapelle du couvent.

Le Comité a organisé la journée de l'amitié pour Générations Mouvement 67 ; une marche dans la vallée des éclusiers et le repas avec loto à Dabo qui a rassemblé 370 personnes.

Le voyage de 5 jours au Stubaital a rassemblé 110 personnes repartis en deux groupes.

La marche et le repas Baeckeoffe du mois de novembre a rassemblé 90 personnes.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues et pourront contacter le président au 06.85.08.74.51.

Le Président,

André DANIEL



Le comité

Cropcircles

Je m'appelle Arnaud THIRY, je suis originaire de Sarraltroff, et j'anime une chaîne Youtube dédiée à la vulgarisation scientifique. Vous devriez

de la cause extra-terrestre, et des OVNI en général, visitent les Crop Circles de la région et dispensent à qui veut l'entendre leur crédo, à sa-

tracer en secret, dans l'un de ses champs, une figure totalement abstraite qui, à n'en pas douter, ne vous à pas échappé tant elle est apparue dans la presse.

Les « spécialistes » de tous bords se sont donc pressés pour venir le voir et en déceler la nature humaine ou extra-terrestre. Gilles Munsch, un enquêteur proche du GEIPAN (Groupe d'Etude et d'Information sur les Phénomènes Aériens Non identifiés), un organisme public géré par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales), à fait le déplacement, et à été capable d'identifier très rapidement, non seulement l'origine humaine de notre œuvre, mais même l'ordre dans lequel nous l'avons dessiné !

En revanche, les « spécialistes » prônant l'origine extra-terrestre des Crop Circles ont quant à eux, tous déterminé, après analyse... que notre création était d'origine paranormale !

Cette expérience ne prouve pas que tous les Crop Circles sont d'origine humaine. Elle prouve en revanche l'incompétence de ces soi-disant « spécialistes », qui manifestement, ne savent pas de quoi ils parlent...

... et comme ils sont les seuls à défendre l'origine extra-terrestre des Crop Circles, on peut sincèrement se demander s'il en existe seulement un seul qui ne soit pas l'œuvre de farceurs...

Toute cette expérience à donné lieu à la réalisation d'un documentaire en plusieurs parties, disponible gratuitement sur Youtube et que je vous invite à aller voir. Si vous tapez « crop circle Sarraltroff » dans votre moteur de recherche favori, vous ne pourrez pas le rater. Ce documentaire à déjà été vu plusieurs millions de fois, et a fait l'objet d'articles de presse dans de nombreux journaux, des revues scientifiques spécialisées, et plusieurs reportages télévisés sur France 3, France Info TV, France 2, ou encore C8.



aller jeter un coup d'œil, ça pourrait vous plaire. En tout cas, ça a déjà plu à plus de 350.000 personnes.

Quoi qu'il en soit, il m'arrive de temps à autre de faire un debunkage : c'est-à-dire prendre une théorie du complot, l'analyser, et voir si elle est fondée... ou pas.

Au printemps dernier, j'ai décidé, avec la complicité de quelques collègues et de Jean-Claude Meyer, de Sarraltroff, de créer un Crop Circle identique à ceux que l'on voit fleurir régulièrement dans la région.

Un Crop Circle, c'est (juste) un gigantesque dessin fait dans un champ à l'insu de l'agriculteur. C'est ce que l'on appelle, dans le jargon, du « land art », de l'art champêtre.

Seulement, depuis des années déjà, des « spécialistes » autoproclamés

voir qu'ils sont d'origine paranormale, tantôt extra—terrestre, tantôt énergétique... et parfois, c'est même, selon certains, l'œuvre de fées ou de lutins...

Et bien entendu, pour en savoir plus, assistez à leurs conférences payantes et achetez leurs livres...

N'ayant jamais vu ni schtroumfs ni martiens dans la région, j'ai vite supposé qu'ils étaient seulement le fait d'une bande de farceurs, et que ces soi-disant spécialistes ne sont en fait que des charlatans profitant de la crédulité ou de l'ignorance des gens pour leur soutirer de l'argent.

J'ai donc décidé, avec mes collègues, de tester leurs compétences dans l'analyse des Crop Circles.

Le 10 juin dernier, avec la complicité de Jean-Claude Meyer, nous avons donc passé environ 1h30 à

Sarraltroff par l'histoire

Le « train de la mort » ou l'attaque d'un train allemand à Sarraltroff par l'aviation alliée en septembre 1944

A la mi-septembre 1944 de nombreux avions américains ont anéanti à Sarraltroff un train venant de la direction de Metz se rendant vers Sarrebourg -Nancy (1). Il transportait des chars, des munitions, des hommes mais surtout des wagons-ateliers servant à la réparation et à l'entretien des blindés. Outre la destruction du convoi, cette attaque surprise causa la mort ou des blessures d'un grand nombre de soldats de la Wehrmacht. Dans la mémoire collective du village le qualificatif de « train de la mort » a été retenu. L'agonie du Reich fut rude, longue et coûteuse en vies humaines.

La bataille de Lorraine : une campagne épuisante pour les Alliés, difficultés logistiques et militaires

Le contexte militaire général des opérations

Cet épisode s'inscrit dans le cadre de la Bataille de Lorraine qui dura près de 6 mois et fut responsable de près de 500 000 victimes, plus que la bataille de Normandie (2) et (3). Les Alliés après le débarquement avaient engrangé des succès rapides à tel point que certains pensaient que la guerre serait achevée à la fin de l'année 1944. Mais il se trompaient car plus on approchait du territoire germanique plus les allemands se raidissaient pour défendre leur pays. Les états-majors alliés n'avaient pas eu le temps de planifier leurs actions. Eisenhower était en plus confronté à un problème logistique de taille car il ne disposait que de 2 ports, le port artificiel d'Arromanches et celui de Cherbourg à plus de 500 km de la Lorraine pour le plus proche. Et plus ses troupes s'enfonçaient sur le territoire français plus la distance augmentait pour assurer leur approvisionnement ce qui consommait aussi des ressources. Le réseau français autant ferroviaire que routier du fait des bombardements et des sabotages était en plus dans un état catastrophique. L'état-major allié était conscient de ces difficultés c'est pourquoi il avait envisagé de contourner Paris, de scinder ses forces en 2 parties en confiant à Montgomery la mission de s'emparer du Port d'Anvers pour disposer d'un port plus proche du front et à Patton celle de foncer vers l'Allemagne et la Ruhr pour casser le tissu industriel allemand avant d'attaquer Berlin. Mais des raisons politiques les ont convaincus sur insistance de De Gaulle à prendre Paris et obligés d'approvisionner la capitale qui serait tombée sinon aux mains de la Résistance à majorité communiste, ce qui fait qu'en fin de compte ils manquèrent de carburant pour les troupes notamment les chars. C'est ainsi que Patton en panne sèche dut stopper à plusieurs reprises ses attaques par manque de carburant, l'empêchant de concrétiser des succès qui auraient pu être décisifs pour obtenir une victoire plus rapide et raccourcir la guerre.

Retenons pour s'en faire une idée que les besoins de Patton s'élevaient à l'équivalent d'un pétrolier tous les 5 jours car la III^{ème} Armée était entièrement motorisée.

L'OKW avait parfaitement conscience de cette faiblesse et les Allemands en profitèrent pour reconstituer leurs troupes et organiser une résistance en profondeur appuyée sur la Westwall (abusivement appelée ligne Siegfried) en attendant de contre-attaquer (ce sera la bataille des Ardennes). Dans le dispositif allemand les puissantes fortifications de la ville de Metz et le relief lorrain moins favorable aux manœuvres tactiques jouèrent un rôle capital en offrant une résistance redoutable aux troupes de Patton. C'est sur le territoire lorrain que les Américains durent livrer les plus grandes batailles de chars de leur histoire.

Le contexte local de cette attaque

Le train allemand devait certainement apporter du soutien au groupe d'armée G du Général allemand Blaskowitz de la XIX^{ème} armée qui avait fait appel au célèbre Général Hasso von Manteuffel vétérane de la campagne de Russie. Le QG de Hitler avait conscience de l'importance du verrou que constituait Metz, ville la plus fortifiée d'Europe sur le chemin de Patton mais le Führer obsédé par l'idée de contre-attaquer avait fixé pour objectif à ses généraux la reprise de Nancy en attendant. C'est pourquoi l'on connut par la suite les terribles combats de Lunéville, de la forêt de Parroy, d'Arraucourt, de Juvelize etc auxquels ces troupes allemandes mitraillées à Sarraltroff auraient certainement dû participer. La première bataille de Lunéville eut lieu les 15 et 16 septembre 1944. Pour contenir les Allemands et soutenir les troupes de Patton un peu délaissées au profit de Montgomery au nord et pour protéger ses flancs, l'armée américaine fit appel à l'aviation notamment à ses chasseurs P47-Thunderbolt (ou P51) du XIX Tactical Air Command(TAC) redoutés par les chars allemands qui du fait du rayon d'action des avions pouvait attaquer à partir de la Normandie. Toutefois cette aviation très efficace à cause de l'absence de relief dans les grands espaces des plaines de France voyait son efficacité diminuée malgré sa domination en Lorraine où le terrain plus accidenté offrait des possibilités défensives plus favorables aux allemands, surtout quand le mauvais temps empêchait les avions de sortir.

L'attaque du train à SARRALTROFF

On approchait de la fête paroissiale de la Saint Michel et les travaux des champs allaient bon train puisqu'on arrachait les pommes de terre. Le front se rapprochait. Il était près de 15 heures. Les pilotes US ont dû repérer la volute de vapeur d'un train au loin et s'en approcher. Peut-être ont-ils pris des photos aériennes pour leur service de renseignement et étudié le meilleur moment pour passer à l'attaque, nous le supposons. Toujours est-il qu'ils passèrent à l'action à hauteur du village de Sarraltroff après avoir repéré des Panzer sur certains wagons.

Nous avons pu recueillir quelques témoignages dont ceux de Anna Grosse, cafetière et de son frère Pierre Grosse (dit Eckpeter) habitant rue de Hilbesheim à Sarraltroff

« Ce train avait déjà été repéré avant Sarraltroff du côté de Berthelming et Oberstinzel où il avait été mis en attente. Le conducteur, un cheminot français réquisitionné avait aperçu les avions et pressentait une attaque imminente. C'est pourquoi quand celle-ci a commencé à la sortie du village vers Sarrebourg, il a mis toute la vapeur pour éloigner au maximum le train du village afin d'éviter les dégâts collatéraux car, en cas d'explosion au bas du village près du moulin Rein les dégâts auraient pu être énormes au niveau des maisons, des granges qui auraient pris feu avec probablement de nombreux morts dans la population. Lorsque le convoi a été arrêté dans sa course, le wagon de queue se trouvait dans la courbe avant la gare, à hauteur de la maison de mon grand-père Meyer Henri Route de Sarrebourg. »

Elle ajoute :

« J'étais dans cette maison avec mon grand-père quand l'attaque a débuté. Mon grand-père vivait avec son fils Victor, grand paralysé, qui occupait la chambre de devant. Dès les premières explosions, grand-père s'est écrié : « Vite,

vite, tout le monde à la cave !!>>Albert et Adrien, ses frères s'y précipitent et calfeutrent les larmiers. Victor, handicapé dit : <<Moi, je reste ici, tant pis !>>. Comme c'était mon par-rain, je suis restée avec lui. Cela a commencé par une énorme mitraille. Les soldats allemands paniqués couraient de tous les côtés, c'était le sauve-qui-peut. Le train était très long. Les avions volaient à basse altitude dans un bal incessant et rasaient la cime des arbres des forêts du Sarreck et du Kohljungswald et on les voyait attaquer au dernier moment, en rase-mottes pratiquement (4). On criait de partout pendant que les balles explosives s'écrasaient sur les wagons. Quelques-uns ont pris feu et des cris s'échappaient du milieu des flammes. Nous découvrirons par la suite qu'il y avait des cadavres calcinés à l'intérieur des wagons car les explosions des balles avaient mis le feu et tordu les structures métalliques en bloquant les portes empêchant les malheureux soldats prisonniers à l'intérieur de s'en échapper. Les attaques des avions finirent par s'arrêter et après une période d'accalmie nous nous sommes hasardés à sortir de notre maison. C'était un spectacle horrible. Le convoi dévasté s'étendait jusqu'à la bifurcation ferroviaire (vers Sarrebourg et Réding) et la locomotive à vapeur abandonnée fumait encore. De nombreux blessés gisaient au sol dans des flaques de sang. Du sang il y en avait partout. »

Anna poursuit :

« Dans l'abri qui jouxtait notre habitation quatre soldats allemands étaient venus s'abriter. Le visage hagard, ils tremblaient car ils étaient trempés. Ils s'étaient mis à courir éperdument vers la Sarre proche dans le Grossbrühl (lieu-dit appelé Grand Breuil) et avaient sauté dans l'eau pour s'abriter derrière un gros tronc d'arbre tombé dans la rivière. Pendant toute la durée de l'attaque ils étaient restés là et avaient plongé sous l'eau à chaque passage pour éviter d'être repérés.

A peine avions nous constaté la présence de ces 4 soldats voici qu'un autre homme essoufflé et pâle arrive en titubant dans l'entrée de notre maison. C'était le conducteur de la locomotive, un cheminot de notre région dont j'ai oublié le nom. Il raconte qu'il avait repéré les chasseurs en maraude dès Berthelming et avait vite compris le danger. Il dit: << Je connaissais la nature du transport. Outre les soldats, les chars, le chargement comportait beaucoup de munitions mais surtout des bouteilles d'acétylène et d'oxygène pour les postes de soudure car il y avait de très nombreux wagons-ateliers dans ce convoi. J'ai vite réalisé que ce train était une véritable bombe sur les rails. Et que cela pouvait dégénérer en catastrophe si tout explosait. Heureusement ce ne fut pas le cas... Car sitôt le passage à niveau du bas du village franchi, j'ai entendu les premières explosions et j'ai accéléré l'allure pour éloigner au maximum le train des habitations...>>.

Pierre et sa sœur Anne Grosse ajoutent :

« Notre village lui doit une fière chandelle car on imagine bien ce qui serait arrivé sans sa lucidité et son héroïsme ».

On rapporte toutefois que le scénario dans ce type d'attaques était souvent le même. Les avions tournoyaient près du train pour se faire remarquer. Si c'était un train de voyageurs, le chauffeur stoppait la locomotive dans un endroit dégagé et tout le monde descendait et s'éloignait rapidement pour se protéger. Il en était de même pour les convois militaires pour permettre au chauffeur de se mettre à l'abri. La locomotive était en général visée en premier. Mais ici il est évident que détruire des chars semblait un objectif plus intéressant sur le plan militaire qu'une locomotive(5).

« Par crainte d'une nouvelle attaque aérienne, de nombreux soldats sont venus se réfugier dans notre maison. Beaucoup étaient plus ou moins gravement blessés. Notre maison faisait partie des premières maisons du village. Partout il y avait

du sang et des morceaux de chair sur le sol. L'odeur était insupportable au point que nous avons dû balayer à grande eau tous ces résidus humains vers la rue.

Dans notre hangar les Allemands avaient dissimulé un char et abrité d'autres blessés. Un autre Panzer avait échappé aux avions sous l'auvent du moulin Rein. Le soir ils chargèrent les blessés sur des civières montées à même le blindé et les ont emmenés à Saint Ulrich et au couvent de la Divine Providence de Saint Jean de Bassel réquisitionné et transformé en Lazaret militaire. Le char revint le soir même. Son équipage ne devait pas le quitter et y passait la nuit. Il termina sa carrière dans ce hangar où le service des Domaines français le récupèrera à l'issue de la guerre.

Dans le Petit Breuil (actuelle rue du Breuil), se trouvait une petite forge avec sur le devant une petite fontaine. Un blessé dont le bras pantelant ne tenait plus que par quelques morceaux de chair à l'épaule dans la manche de sa veste d'uniforme s'était assis sur la margelle. Quand la femme du forgeron Marie Mazerand, déjà âgée, l'aperçut en sortant de sa grange, elle rentra chez elle et revint munie d'une paire de ciseaux. Elle coupa les chairs restantes qui tenaient encore le bras qui glissant à travers la manche de la veste s'abattit au sol à ses pieds. C'est parmi les soldats ayant fui vers le Petit Breuil qu'on dénombrait le plus de victimes car ils se trouvaient dans l'axe des rafales de tirs »

Un autre témoin Madame Dannenberger Marie décrit aussi un paysage apocalyptique.

« J'étais au pâturage en train de garder les vaches quand est survenue l'attaque. Je me suis précipitée pour m'abriter des tirs. Quand je suis revenue le spectacle était une vue d'enfer : décombres, tôles tordues, cadavres et blessés dans des flaques rouges de sang. Des vêtements de soldats en lambeaux, et même des morceaux de membres humains étaient accrochés dans les câbles des lignes électriques ou téléphoniques. C'était schlimm, schlimm... »

Roland Beauvais : « J'avais 4 ans à peine mais je m'en souviens encore bien. Avec ma sœur ainée Annie (épouse du menuisier René Gassmann) et mon père nous nous sommes recroquevillés l'un contre l'autre dans une cave. Mon père de ses mains me bouchait les oreilles en me tenant devant lui. Une bombe est tombée derrière l'emplacement de la petite scierie du moulin Rein (qui n'existait pas encore à l'époque) dans les champs créant un gros cratère. C'était la première de l'attaque. Toutes les vitres ont volé en éclat, des tuiles aussi. Près de la gare les platanes bordant la route étaient déchiquetés et plusieurs années plus tard les bûcherons butaient encore sur le métal des balles fichées dans les troncs ».

Annie Beauvais, épouse de Gassmann René : J'avais 11 ans. Nous nous étions abrités pendant l'attaque dans la cave de l'immeuble en face du nôtre, ancien café en ruine après un incendie car sa cave était voûtée. Nous avons vu le convoi arriver avec des centaines de soldats à bord dont certains assis sur des plates-formes chantaient et jouaient de l'harmonica. Ils ne savaient pas ce qui les attendait. Quand nous avons aperçu les chasseurs « des Rotschwantz ». Quand les tirs se sont déchainés, nous entendions jusque chez nous les hurlements des allemands. Les volets étaient arrachés, les vitres éclatées, les lampes projetées par terre dans notre maison, les plâtres du plafond étaient tombés. Mon cousin Hoffmann venant de Sarrebourg avec une charrette de pain à la vue des avions s'est jeté dans le fossé. Devant lui un soldat allemand hurlant de douleurs avec ses intestins s'écoulant hors de son ventre ouvert s'effondre et meurt dans d'atroces contorsions.

Nous étions jeunes et curieux de savoir. Les Allemands avaient quadrillé le périmètre pour nous empêcher d'approcher après l'attaque mais nous avons pu apercevoir

le massacre avec partout éparpillés les effets des soldats, lettres, vêtements même des touffes de cheveux. Les Allemands avaient réquisitionné les élèves des écoles dont j'étais, garçons et filles, pour creuser de petites tranchées dans le secteur de l'attaque du train dans les jours précédents, donc nous connaissions les lieux. Des soldats s'y étaient réfugiés pendant l'attaque, certains y avaient été blessés d'autres non.

Près de l'école et de la maison de mes grands-parents se trouvait le local des Sapeurs Pompiers. Les soldats y ont déposé les corps de leurs camarades dont certains que nous avons vus sur les civières étaient calcinés ou décapités.

Les victimes étaient innombrables, on parle de la moitié de l'effectif, morts ou blessés et l'on a dit qu'il y avait entre 500 et 600 soldats à bord du train. Les premiers morts ont été enterrés à St Ulrich où le couvent dont le toit avait été recouvert d'un drapeau de la Croix rouge avait été utilisé pour assurer les premiers soins aux blessés. Les soldats que nous avons vus étaient tous très jeunes.

Un allemand est venu chez nous pour s'enquérir si tout allait bien et nous dit dépité : « Je ne comprends pas qu'on ait pu organiser un tel transport en plein jour aussi près du front. » (6)

Antoine Rein du moulin de Sarraltroff raconte :

« La période était difficile. L'activité aérienne augmentait et souvent lorsque nous étions dans les champs on se jetait par terre à cause des incessantes incursions aériennes. Les patrouilles d'avions par groupe de deux étaient fréquentes. Le « Trommelfeuer » des combats de la forêt de Lunéville s'entendait jusque chez nous. Avec mes copains du quartier, nous avons bricolé un téléphone de fortune que nous avons branché près du moulin sur un poteau téléphonique planté dans une haie près du pont du Grotteloch. Il nous permettait d'écouter des conversations mais cela occasionnait aussi de fréquentes coupures sur la ligne. Les allemands malgré plusieurs inspections n'ont jamais réussi à localiser l'endroit des coupures. Ce jeu d'enfants nous a permis d'intercepter des messages annonçant le risque d'une attaque aérienne comme celui de Réding par des Lightnings. Mais pour cette attaque rien car les allemands ce jour-là avaient installé des leurres en bois en place des canons antiaériens. Des avions patrouilleurs tournoyaient dans le ciel et nous nous demandions pourquoi ce jour-là quand est survenu venant d'Oberstintel à faible allure le train. Il y avait un gros Panzer dans la cour de notre moulin qui n'avait rien à voir avec ce convoi. Il a réussi à se cacher sous le grand auvent du moulin quand les avions nous ont survolés. Nous étions tout excités et nous voulions tout voir. Quand le train avait quitté le village l'attaque a commencé. Une bombe est tombée à 100 mètres dans les champs créant un gros entonnoir. Tout affolés avec mon copain Schaeffer Robert nous nous sommes jetés sous le blindé. Les soldats stationnés au moulin eux tiraient sans gros résultat en l'air vers les avions. Les tirs des avions étaient souvent imprécis ».

Roos Théophile, 10 ans à l'époque, confirme ces faits : « Nous avons construit à l'aide de traverses de chemin de fer, un petit abri. Dans notre maison se trouvait mon frère aîné caché sur le fenil, déserteur de l'armée allemande qui aurait pu se trouver à découvert comme il le fut quelques semaines plus tard lors de la libération du village où une déflagration avait soufflé les tuiles. Ma mère avait eu alors l'idée de l'emballer dans des draps et de l'évacuer vers une maison plus sûre dans une brouette... Lors de l'attaque les avions venaient du sommet de la berge de la Sarre côté Dolving et remontaient vers Hoff et recommençaient un passage. Ils étaient nombreux ».

Françoise Schamm (épouse de Claude née Christ) était âgée d'une dizaine d'années aussi et gardait les vaches au pâturage dans les prés de la rive gauche de la Sarre près de Dellen non loin des parents Nouvier qui arrachaient leurs pommes de terre quand l'attaque s'est déclenchée :

« Ce fut impressionnant, les avions attaquaient tout le long du convoi de biais. Il y avait beaucoup de soldats à bord de ce train extrêmement long qui se sont mis à courir dans tous les sens. Certains ont sauté dans la Sarre et s'y sont noyés. Mes vaches paniquées se sont échappées vers Hoff et je ne les ai retrouvées que bien plus tard dans un champ de luzerne. Quand je suis revenue les allemands avaient quadrillé le secteur et étaient en train d'évacuer les innombrables blessés vers Saint Ulrich. Des explosions se produisaient encore dans certains wagons en feu. Les maisons du bas du village près de la Sarre et de la voie ferrée étaient endommagées. »

Tous les témoins ont été impressionnés par la violence de ce raid aérien.

Les Allemands dans les jours suivants ont inhumé les dépouilles de leurs premiers morts à St Ulrich sur le côté de la chapelle du couvent des Pères Oblats réquisitionné par eux pendant la guerre où ils reposèrent avant que leur corps ne fut translaté au cimetière militaire allemand de Niederbronn les Bains en 1961. Aujourd'hui encore une plaque de marbre commémorative avec leurs noms est accrochée au mur du petit cimetière du couvent au milieu des tombes des Pères à côté de celle du Père Sissung .

Pendant plusieurs semaines les allemands laissèrent un détachement sur place chargé de récupérer ce qui pouvait l'être. Il logeait dans un immeuble désaffecté de la Rue de la Sarre (actuelle fromagerie Schmitt). Certains soldats fraternisèrent avec la population de Sarraltroff. L'un d'eux surnommé <<Peterle>> avait attiré l'attention car il lisait la destinée dans les lignes de la main et aurait prédit un avenir sombre qui se serait accompli pour un habitant. En même temps il s'était fait remarquer par sa piété en assistant chaque matin à la messe de l'abbé Fritz. Originaire de Berlin, il était acteur de cinéma et aurait joué dans le film « Wienerblut » On a perdu sa trace.

Commentaires

Les témoins soulignent tous le nombre important des victimes de ce raid aérien. Pour autant nous n'avons pas pu obtenir de chiffre exact. Pour des raisons évidentes les allemands avaient quadrillé le secteur et n'avaient pas souhaité communiquer sur ce sujet douloureux. Voici la liste des victimes enterrées à Saint Ulrich avec leurs unités d'affectation (7) :

Die in St. Ulrich (Saarburg) beerdigten deutschen Soldaten

1	Schltz, Bartholomäus, Kneuseler 1./Pz. Rgt. 130./Geb. 2. S. 20. + 20.9.44.	9	Gefr. Karl Georgis 3.E. Pl. Abt. 315. + 18.9.44.
2	O. Gefr. Kurt Schwäger 5./Pz. Rgt. 113. + 20.9.44.	10	Gren. Franz Krauth 7./Pz. Gren. Rgt. 2130 Geb. 2. 2. 26. + 21.9.44.
3	O. Gefr. Georg Panzer Kern. d. K. P. 1./XIII. 323. Geb. 4. 4. 11. + 19.9.44.	11	Hpt. Ernst Steinbrecher II./Fallsch. Art. Rgt. 12. Geb. 9. 1. 00. + 21.9.44.
4	Pz. Gren. Wilfried Beier Pz. Brigade 113 Geb. 20. 3. 26. + 19.9.44.	12	O. Gefr. Johann Tebellen Kern. Sp. XIII./133/22. Buss. 130. Geb. 12. 9. 15. + 22.9.44.
5	O. Gefr. Kurt Hechtluft 1./Pz. Rgt. 130. Geb. 19. 3. 24. + 19.9.44.	13	Gfr. Franz Fetsmann 4./Pz. Gren. Rgt. 2113. Geb. 2. 12. 16. + 22.9.44.
6	O. Gefr. Albert Bürkle 14 Einheit Blume Geb. 3. 5. 12. + 19.9.44.	14	Gefr. Oskar Hinzmann 8. Pz. Bfz. 2111 Geb. 26. 7. 20. + 22.9.44.
7	Hft. Johann Koller 1./Pz. Rgt. 130. Geb. 18. 6. 18. + 19.9.44.	15	Gefr. Erwin Güttnann Vers. Kp. 2111 Geb. 5. 1. 23. + 22.9.44.
8	Gfr. Peter Schandigs Bfz. Pz. Aufkl. Kp. 113. Geb. 21. 10. 14. + 19.9.44.	16	O. Gefr. Moritz Falk Geb. 6. 8. 15. + 23.9.44.

Son analyse est instructive.

Cette période correspondait à la phase de repli de la Wehrmacht sur la Moselstellung. Les allemands venaient de subir de nombreux revers un peu partout depuis le débarquement, et reconstituaient de nouvelles unités à partir de celles qui avaient été détruites, notamment avec la création de Panzerbrigades, unités spéciales destinées depuis 1942 à épauler les chars. La Panzerbrigade 113 à laquelle appartenait le grenadier Wilfried Beier mort à Sarraltroff le 19.09.1944, de Bischofswerda en Bavière en est un exemple. Son unité venait d'être fraîchement reconstituée le 04.09.1944 et ses éléments dirigés par rail vers Colmar le 06.09.1944 et Sarrebourg le 16.09.1944. Son colonel l'Oberst Erich Freiherr von Seckendorff sera tué au combat près de Lagarde le 22.09.1944 lors des combats autour de Lunéville. Son général von Manteuffel, chef de la V^{ème} Panzer Armée vient de subir un cuisant échec dans les Vosges à Dompierre où il vient de perdre 62 chars sur 120 depuis le 12.09.1944 avec sa PZ brigade 112 face à la 2^{ème} DB soutenue par les fameux tueurs de chars que sont les avions P47-Thunderbolt. Il vient se mettre en réserve à Abreschviller où il décroche des tanquistes le 20.09.1944.

Il est donc légitime de penser que les soldats du train de Sarraltroff avaient pour mission de compléter les troupes qui quelques jours plus tard ont été engagées lors des combats de Lunéville, de la forêt de Parroy, ...etc face aux troupes de Patton. Ces troupes avaient pour beaucoup d'entre elles été équipées avec des Panzer de dernière génération mais le matériel n'avait pas eu le temps d'être testé et les commentateurs soulignent l'hétérogénéité des hommes qui les composaient et leur manque d'expérience. Parmi les morts que nous connaissons on distingue 2 groupes équivalents, l'un constitué de vétérans entre 28 et 44 ans, l'autre de plus jeunes de 18 à 24 ans. Les coups de boutoir de l'armée de Patton et de son aviation ont entamé lourdement les forces allemandes puisque la 113 PZD créée le 04.09.1944 fut dissoute le 01.10.1944 !! Néanmoins les allemands réussirent à galvaniser leurs troupes en profitant du verrou de Metz ce qui fit que la bataille de Lorraine s'étira sur près de 6 mois de septembre 1944 à mars 1945 avec des combats violents et difficiles.

L'attaque du train de Sarraltroff illustre en tous points les caractères de cette bataille de Lorraine.

Epilogue

Même si les habitants dans leur for intérieur souhaitaient la défaite du Reich, ils n'étaient pas pour autant insensibles aux malheurs de leurs semblables fussent-ils du camp adverse. C'est ainsi que Gauthier Jacques et sa sœur Caroline émus par tous ces morts et blessés de ce train et leurs souffrances édifiaient un ex-voto à leur intention sous forme d'une petite grotte de Lourdes à l'arrière de leur maison. Elle était encore visible dans l'arrière-cour du café Grosse il y a quelques mois en 2017 avant que la vieille bâtisse ne fût rasée suite à un incendie.

Année 1961 : un rappel inattendu des événements de septembre 1944 : une jambe de trop

Comme nous l'avons rappelé plus haut les dépouilles des soldats morts à Sarraltroff ont été inhumées à Saint Ulrich puis exhumées pour être transférées à Niederbronn les Bains. Nous avions sollicité le Père Michel Courvoisier en charge des Archives des OMI qui se trouvent à Marseille pour effectuer cer-

taines vérifications. Sa découverte mérite d'être rapportée.

« Ce que nous appelons codex historicus un genre de récit écrit de la vie de nos communautés a pour Saint Ulrich été interrompu entre 1939 et 1945. Malheureusement. Par contre, j'ai regardé 1961 selon vos indications. Voici la notice pour le dimanche 29 octobre :

29 octobre : dimanche. Depuis quelques jours on procède à l'exhumation des 16 militaires allemands enterrés en 1944 à côté de la chapelle de pèlerinage. A ce jour, cinq sont déjà exhumés et ont été très facilement identifiés grâce à leurs plaques d'identité. Les corps ou plutôt ce qui en reste, seront transférés au cimetière militaire allemand de Niederbronn et de là, rendus à leurs familles, si celles-ci le désirent. Détail macabre : dans l'une des tombes on a trouvé une jambe en trop, provenant sans doute d'une amputation sur un des blessés opérés dans un poste de secours installé dans notre couvent lors des combats de septembre 1944. En trois jours tout est fini. J'ai aussi découvert une feuille avec la liste des 16 tombes... »

L'hypothèse d'une jambe amputée est valable mais au vu des témoignages précédents, il est aussi licite de supposer qu'il n'a pas été possible d'attribuer ce membre à un soldat précis lors du ramassage des morts si les corps étaient déchiquetés et qu'on l'a déposé là, faute de savoir de qui il était.

Bertrand KUGLER Sarraltroff le 21.03.2018

(1) Nous avons une hésitation sur la date exacte : 18 ou 19 septembre 1944 mais les témoignages sont concordants : on arrachait les pommes de terre et c'était avant la Saint Michel jour de la fête paroissiale et cette date correspond à celles de la plaque du cimetière de St Ulrich. Il y eut une autre attaque d'un train allemand qui transportait une grosse quantité de cognac et de cigares et de munitions. Cette attaque à la mitrailleuse eut lieu à Berthelming et Avricourt le lundi 21 août 1944 (source agenda de mon beau père Gérard Robein 24 rue de Lunéville à Sarrebourg).

(2) Lorraine Album mémorial 31 août 1944-15 mars 1945. Texte Anthony Kemp. Editions Heimdal/Serpenoise (1987). ISBN2-902 171-19-6

(3) René CABOZ : La bataille de la Moselle 25 août-15 décembre 1944 500 000 victimes. Civils lorrains-Soldats français et américains sacrifiés. Pourquoi et comment ? Editions Pierron Sarreguemines (1984). ISBN 2.7085.0031.7 N° 469

(4) Le sens de l'attaque était probablement aussi dicté par la position du soleil car les aviateurs vers 15 heures avaient le soleil dans le dos alors que les soldats du train l'avaient dans les yeux.

(5) Selon les dires d'un fils de cheminot, il semblerait qu'il y avait de nombreux employés de chemin de fer locaux à bord de ce convoi, très long (environ 1,2 km) et lourd avançant à faible vitesse, ce qui leur aurait permis de sauter du train avant Sarraltroff à la vue des avions en maraude.

(6) Mme G. a conservé depuis un gros éclat métallique d'un projectile tombé à l'époque dans son jardin

(7) Ils appartenaient aux Panzer brigades reconstituées selon la nomenclature de la Wehrmacht. (Document comportant les noms et unités lors de la translation des corps de St Ulrich transmis par Michel Courvoisier Archives des Oblats de Marie Immaculée-Marseille).



Abreschviller



Char Tigre en forêt d'Abreschviller



Cimetière S' Ulrich : plaque commémorative des morts allemands (enterrés le long de la chapelle à l'époque)



Le convoi occupait toute la voie visible sur cette photo récente (vue du viaduc du tgv) jusqu'à la bifurcation de la voie vers la gare de Sarrebourg

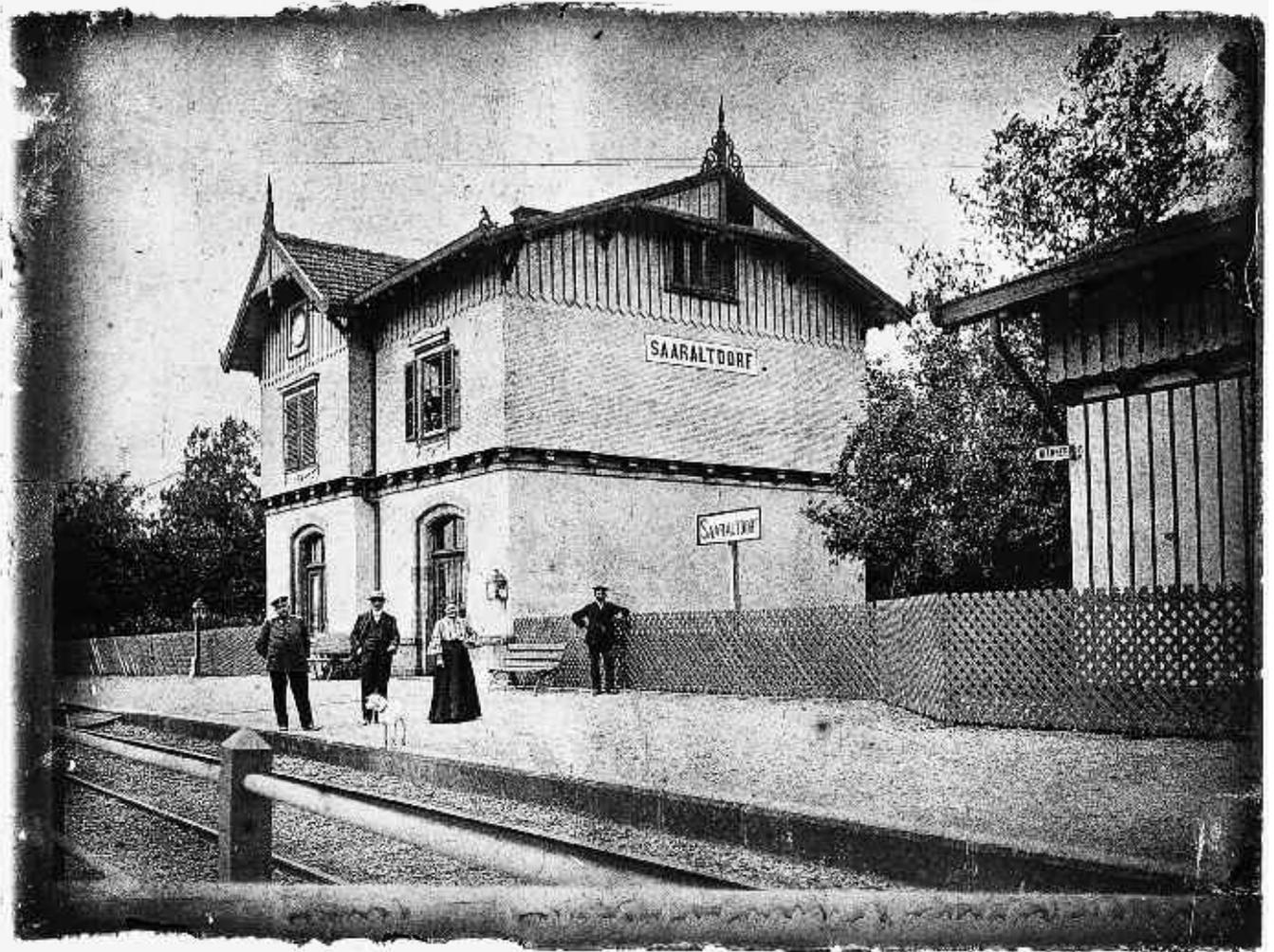


Manteuffel décore des tankistes à Abreschviller



Manteuffel décore des tankistes à Abreschviller

Images anciennes de Sarraltroff



La gare de Sarraltroff en 1900



1914-1918 - Sarraltroff - En haut à droite : Mme Rosalie KARLESKIND. Au centre, Mme THIRY, tenancière de Wirtschaft THIRY avec ses quatre filles. La petite fille n'est autre que la future institutrice du village : Mme SINS Marie.



*Le maire, Francis Mathis a remercié l'ensemble du personnel pour son implication
(Photo RL)*



Les décorations réalisées par le personnel communal



LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

____ **Crédit  Mutuel** ____

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annoncesur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 456 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des Intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr